

An aerial photograph of Québec City, Canada, showing the city's dense urban landscape, the St. Lawrence River, and the surrounding landscape under a dramatic sky with colorful clouds. The image is overlaid with several large, semi-transparent circles in various colors: a large blue circle in the upper left, a yellow circle in the upper right, a large green circle in the middle right, and a smaller teal circle below it. The text 'Bulletin de la prospérité du Québec' is written in white, bold, sans-serif font across the middle of the image.

# Bulletin de la prospérité du Québec

2022

# Merci à nos partenaires du Bulletin de la prospérité 2022

Le CPQ (Conseil du patronat du Québec) a pour mission de regrouper et défendre les intérêts des employeurs afin de s'assurer qu'ils disposent des meilleures conditions pour prospérer dans un contexte de concurrence mondiale. En plus de défendre leurs intérêts, le CPQ apporte un éclairage documenté à des enjeux complexes.

Nous nous donnons le mandat de proposer des solutions concrètes et réalistes et d'entretenir un dialogue constructif avec un nombre croissant de parties prenantes qui aspirent à un développement économique responsable et inclusif.



## LES COOPS DE L'INFORMATION



## COORDINATION DE LA RECHERCHE ET RÉDACTION

Norma Kozhaya, vice-présidente, Recherche et économiste en chef, CPQ  
En collaboration avec Willy Teimbou Feugang, analyste économique

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Germain Parent

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

## NOVEMBRE 2022

Cette publication peut être consultée sur le site web du Conseil du patronat du Québec à [cpq.qc.ca](http://cpq.qc.ca)

# Table des matières



	INTRODUCTION	4
	Synthèse des résultats pour 2022	6
.....		
<b>1</b>	<b>Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre</b>	
	1.1 Diplômation au secondaire	9
	1.2 Taux d'obtention du diplôme universitaire de premier cycle	14
	1.3 Taux de scolarisation postsecondaire des adultes	17
	1.4 Taux d'activité des travailleurs âgés	20
	1.5 Intégration économique des immigrants	24
.....		
<b>2</b>	<b>Coûts de la main-d'œuvre</b>	
	2.1 Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale	27
	2.2 Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés	30
.....		
<b>3</b>	<b>Réglementation</b>	
	3.1 Orientation des lois du travail	34
	3.2 Efforts des entreprises en matière de conformité réglementaire	36
.....		
<b>4</b>	<b>Finances publiques</b>	
	4.1 Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI)	39
	4.2 Pression fiscale	41
	4.3 Dette publique	44
.....		
<b>5</b>	<b>Environnement des affaires</b>	
	5.1 Âge moyen des infrastructures publiques de transport	47
	5.2 Intensité entrepreneuriale	49
	5.3 Dépenses en recherche et développement	53
	5.4 Brevets d'invention	55
	5.5 Investissements en technologie de l'information et des communications	58
	5.6 La productivité	60
5.7 Coût d'exploitation d'une entreprise	62	
.....		
	CONCLUSION	65
	ANNEXE	
	Précisions sur la méthodologie	67
	Résultats pour les 4 provinces	68
	NOTES	69



# Introduction

---

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) publie, depuis 2010, le Bulletin de la prospérité du Québec afin de mettre en évidence les principales forces et faiblesses économiques du Québec grâce à un système de notation axé sur une série de variables jugées fondamentales à la prospérité du Québec. Ce bulletin ne vise pas à évaluer les gestes posés par les différents gouvernements, mais plutôt à reconnaître les risques et les opportunités qui devraient être prises en considération lors de l'élaboration de politiques à venir.

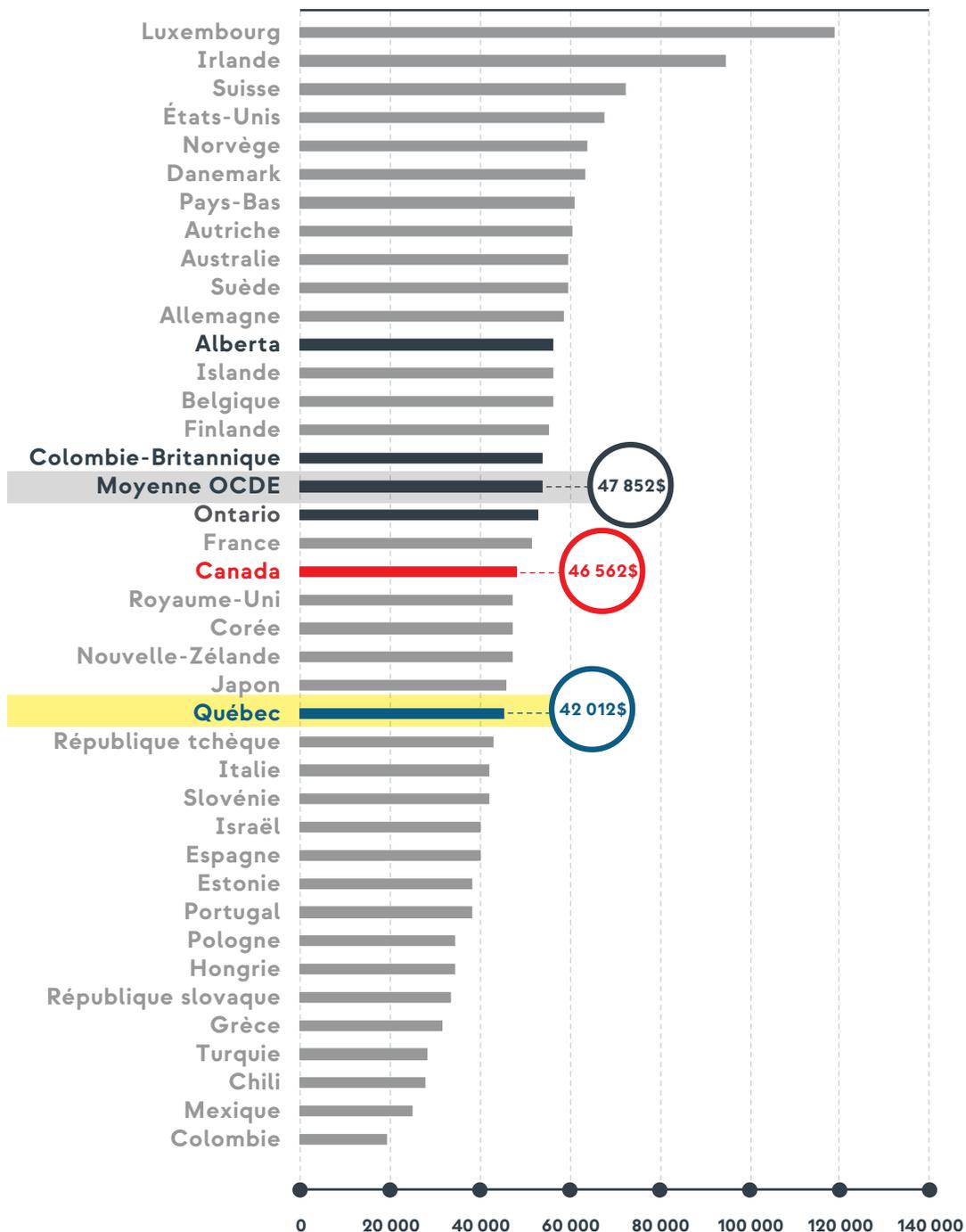
Au fil des années, ce bulletin démontrait une performance ambivalente de l'économie québécoise comparativement à d'autres économies similaires, particulièrement les principales provinces canadiennes. Que ce soit en fonction de la variable majeure que constitue la richesse collective ou encore d'autres variables qui seront analysées plus en profondeur dans ce document, le Québec continue à tirer de l'arrière malgré une amélioration relative de certains indicateurs. Le PIB par habitant était estimé à 42 012 \$ en 2020 au Québec, à un niveau bien plus faible qu'en Ontario (47 185 \$), en Alberta (53 531 \$) ou en Colombie-Britannique (48 123 \$) (graphique 1)<sup>1</sup>. Il est aussi moins élevé que la moyenne de 47 852 \$ des pays de l'OCDE. En fait, le Québec se classe au 24<sup>e</sup> rang parmi l'ensemble des 39 pays et provinces analysés dans ce bulletin.

Si le PIB par habitant au Québec conserve un écart négatif de 12 % par rapport au reste du Canada, cet écart affiche tout de même une baisse depuis 2011 (**graphique 1.1**).

Plusieurs risques pèsent toutefois sur l'économie québécoise, de même que sur l'économie mondiale. La pandémie de COVID-19 a provoqué de profonds changements et des pressions inédites sur l'économie. La conjoncture actuelle comporte une grande part d'incertitude, ainsi que des défis que nous n'avons pas connus depuis plus d'une quarantaine d'années : les effets de la pandémie COVID-19 et de la guerre en Ukraine et leurs implications dans les chaînes d'approvisionnement et l'inflation, de même que le risque que les efforts des banques centrales pour contrôler l'inflation se traduisent par une récession dont l'ampleur et la durée sont difficiles à prévoir.

Sur le plan structurel, le vieillissement démographique, plus accentué au Québec qu'ailleurs au Canada, pose de nouveaux défis et exigera d'importants ajustements. Il en est de même pour la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la transition énergétique et les mutations technologiques. La prudence est ainsi plus que jamais de mise.

La création de richesse demeure incontournable pour le progrès socio-économique et la prospérité du Québec. C'est dans le but de mesurer notre performance par rapport à cette quête de prospérité que le CPQ a lancé, en 2010, le Bulletin de la prospérité du Québec. Par cette initiative, nous mesurons de manière périodique la situation de certains indicateurs qui, à notre avis, représentent souvent des déterminants de la création de richesse. Cette édition 2022 du Bulletin de la prospérité du Québec présente une mise à jour des indicateurs selon les données disponibles.



## GRAPHIQUE 1

# PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA)

(2020)

*En 2017, le PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat était de 40 157 \$.*

Sources : <https://stats.oecd.org/index.aspx?queryid=61433>,  
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/tableau-statistique-canadien-la-production.pdf>,  
 et calculs du CPQ



# Synthèse des résultats pour 2022

Le **tableau 1** présente les résultats du Bulletin de la prospérité 2022, en parallèle avec ceux des éditions de 2019 et de 2010, soit la première année de production de ce bulletin. La méthodologie est présentée en annexe.

La performance globale du Québec est évaluée à « C ». Il s'agit de la même note qui lui a été attribuée dans les éditions 2019 et 2010.

**Le Québec fait particulièrement bonne figure sur certains des 21 indicateurs, dont :**

- Le niveau d'éducation postsecondaire;
- Le taux effectif d'imposition sur l'investissement;
- Les dépenses en R-D.

**Sa performance est toutefois décevante dans ces quatre indicateurs :**

- Le décrochage scolaire;
- L'intégration économique des immigrants;
- Les taxes sur la masse salariale;
- La pression fiscale.

Enfin, il se classe plutôt dans la moyenne pour les autres indicateurs.

**Cela dit, certaines améliorations et détériorations sont à retenir, particulièrement**

**o Du côté des détériorations :**

- La pression fiscale;
- Le fardeau réglementaire.

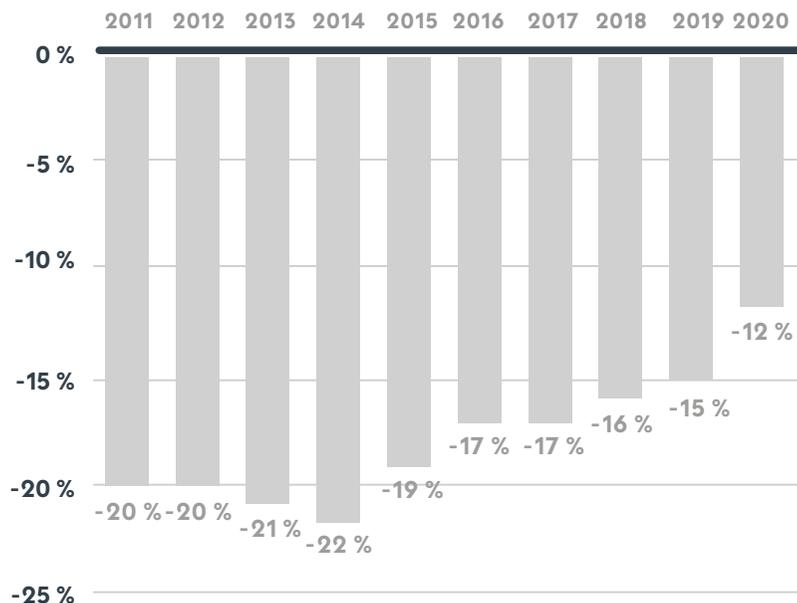
**o Du côté des améliorations :**

- Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- L'intégration des immigrants au marché du travail;
- Le poids de la dette publique sur l'économie québécoise.

La performance du Québec demeure pratiquement inchangée pour les autres indicateurs. Pour ceux où le Québec se situe sous la moyenne des grandes provinces et des pays de l'OCDE analysés, des actions sont sûrement toujours nécessaires afin d'améliorer son classement futur.

## GRAPHIQUE 1.1

### PIB par habitant à parité du pouvoir d'achat, écart entre le Québec et le reste du Canada (en %)





	No graphique	Rang parmi les provinces	Rang parmi les pays et provinces	Note 2022	Note 2019	Note 2010	Variation 2019-2022
<b>PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA)</b>	1	4/4	24/39	<b>C</b>	C	C	=
<b>Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre</b>				<b>B-</b>	B-	C	=
Pourcentage des jeunes adultes sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas l'école	2	4/4	nd	<b>D</b>	D	D	=
Pourcentage de la population adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires	4	4/4	11/40	<b>B</b>	B	B	=
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle	5	1/4	nd	<b>A-</b>	B+	B	↗
Taux de scolarisation postsecondaire des adultes	6	4/4	6/42	<b>A</b>	A	A	=
Taux d'activité des travailleurs âgés	7	2/4	21/41	<b>C</b>	C	C	=
Intégration économique des immigrants	8	4/4	nd	<b>C-</b>	D	D	↗
<b>Coût de la main-d'œuvre</b>				<b>C</b>	C	C	=
Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale	9	4/4	nd	<b>D</b>	D	D	=
Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés	10	2/4	14/34	<b>B</b>	B	B	=
<b>Réglementation</b>				<b>C-</b>	C	D	↘
Orientation des lois du travail		4/4	nd	<b>D</b>	D	D	=
Coût de la conformité à la réglementation	11	3/4	nd	<b>C</b>	B	D	↘
<b>Finances publiques</b>				<b>C+</b>	C+	C	=
Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement	12	1/4	8/38	<b>A</b>	A	B	=
Pression fiscale (recettes fiscales en pourcentage du PIB)	13A	4/4	33/42	<b>C-</b>	C	C	↘
Prélèvements fiscaux en pourcentage du revenu brut	13B	4/4	nd	<b>D</b>	D	nd	=
Dette publique	14	3/4	nd	<b>C</b>	D	D	↗ ↗
<b>Environnement d'affaires</b>				<b>C</b>	C	C	=
Âge moyen du stock de capital	15	3/4	nd	<b>C</b>	C	B	=
Intensité entrepreneuriale	16	4/4	nd	<b>C-</b>	C-	C	=
Dépenses en R-D	17	1/4	13/38	<b>B</b>	B	A	=
Brevets d'invention	18	4/4	9/16	<b>C</b>	C	C	=
Investissements en TIC	19	3/4	nd	<b>C</b>	C	C	=
Productivité du travail	20	4/4	23/40	<b>C</b>	C	nd	=
Coût d'exploitation d'une entreprise	21	2/4	3/14	<b>A</b>	A	nd	=
<b>Moyenne</b>				<b>C</b>	C	C	=

TABLEAU 1

**Résultats du Bulletin de la prospérité 2022, en parallèle avec ceux des éditions de 2019 et de 2010**



1

# Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre

## Indicateurs

Diplomation au secondaire

Taux d'obtention du diplôme universitaire de premier cycle

Taux de scolarisation postsecondaire des adultes

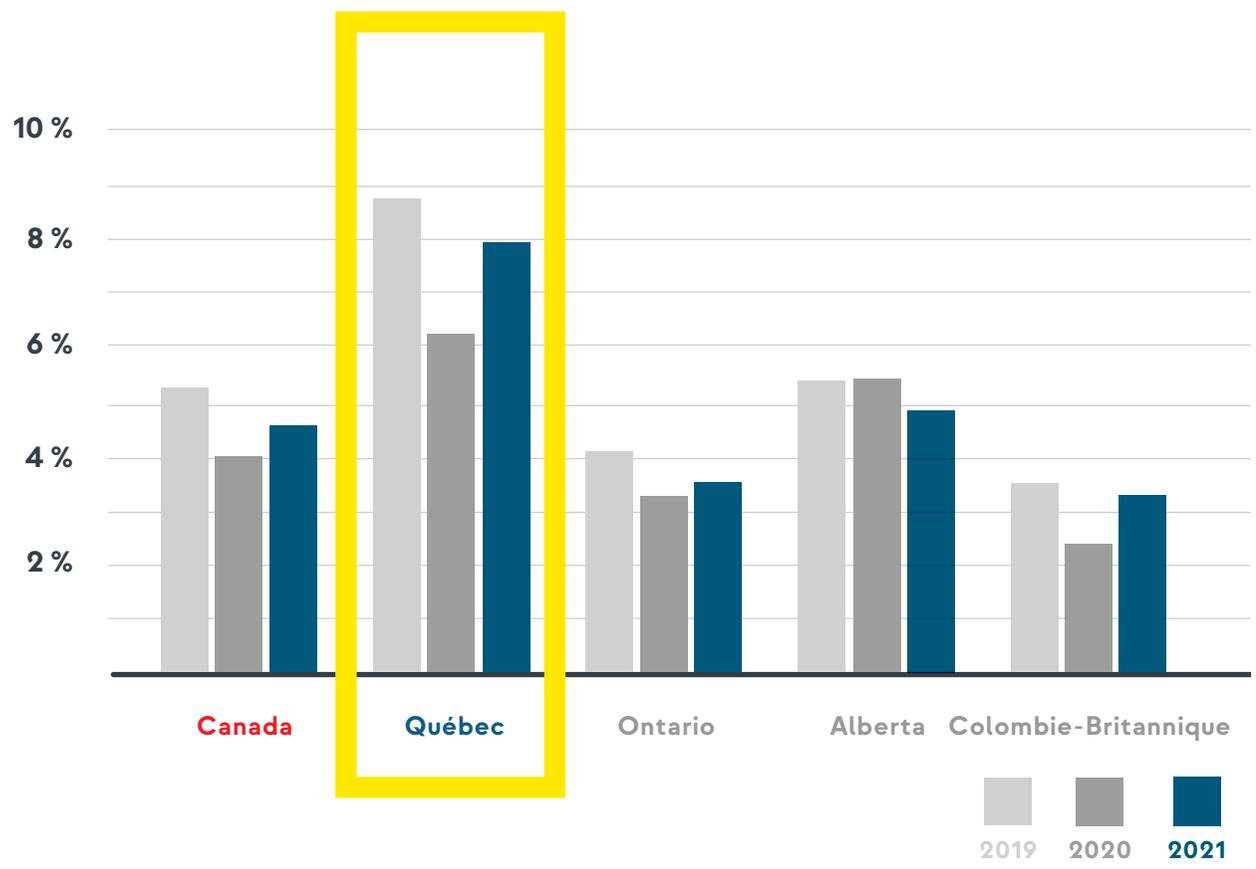
Taux d'activité des travailleurs âgés

Intégration économique des immigrants

*Les enjeux liés à la disponibilité et à la gestion des ressources humaines ainsi qu'au développement du capital humain sont de plus en plus au cœur des gains de productivité et de la capacité du Québec à augmenter son potentiel économique et à prospérer. Dans un contexte d'évolution constante de la technologie et des besoins de main-d'œuvre qualifiée, la capacité d'un État de se mesurer à la concurrence repose grandement sur les compétences de sa population active.*

*La situation démographique représente également un défi supplémentaire. Le Québec se retrouve en situation de pénurie de main-d'œuvre du fait du vieillissement de sa population et doit redoubler d'efforts afin d'accroître la productivité du travail et d'élargir son bassin de main-d'œuvre.*

# 1.1 Diplomation au secondaire



GRAPHIQUE 2

**Pourcentage des personnes de 20 à 24 ans qui sont sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentent pas l'école**  
(2019 à 2021)

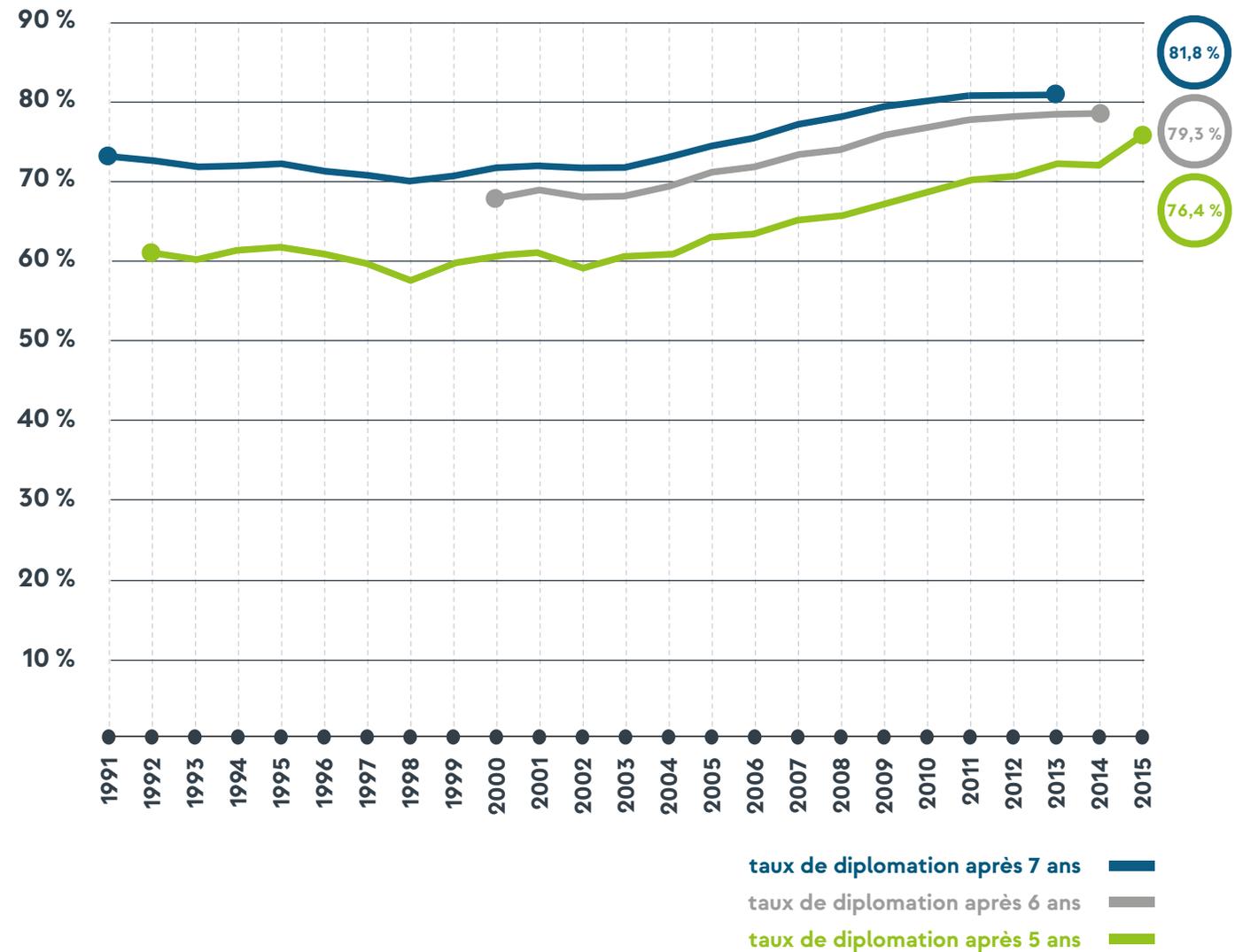
La performance du Québec en matière d'éducation secondaire est observée sous trois angles : la part des individus sans diplôme d'études secondaires chez les 20-24 ans, puis plus globalement chez les 25-64 ans, et le taux de diplomation par cohorte.

Source : Données obtenues suivant une demande auprès de Statistique Canada.

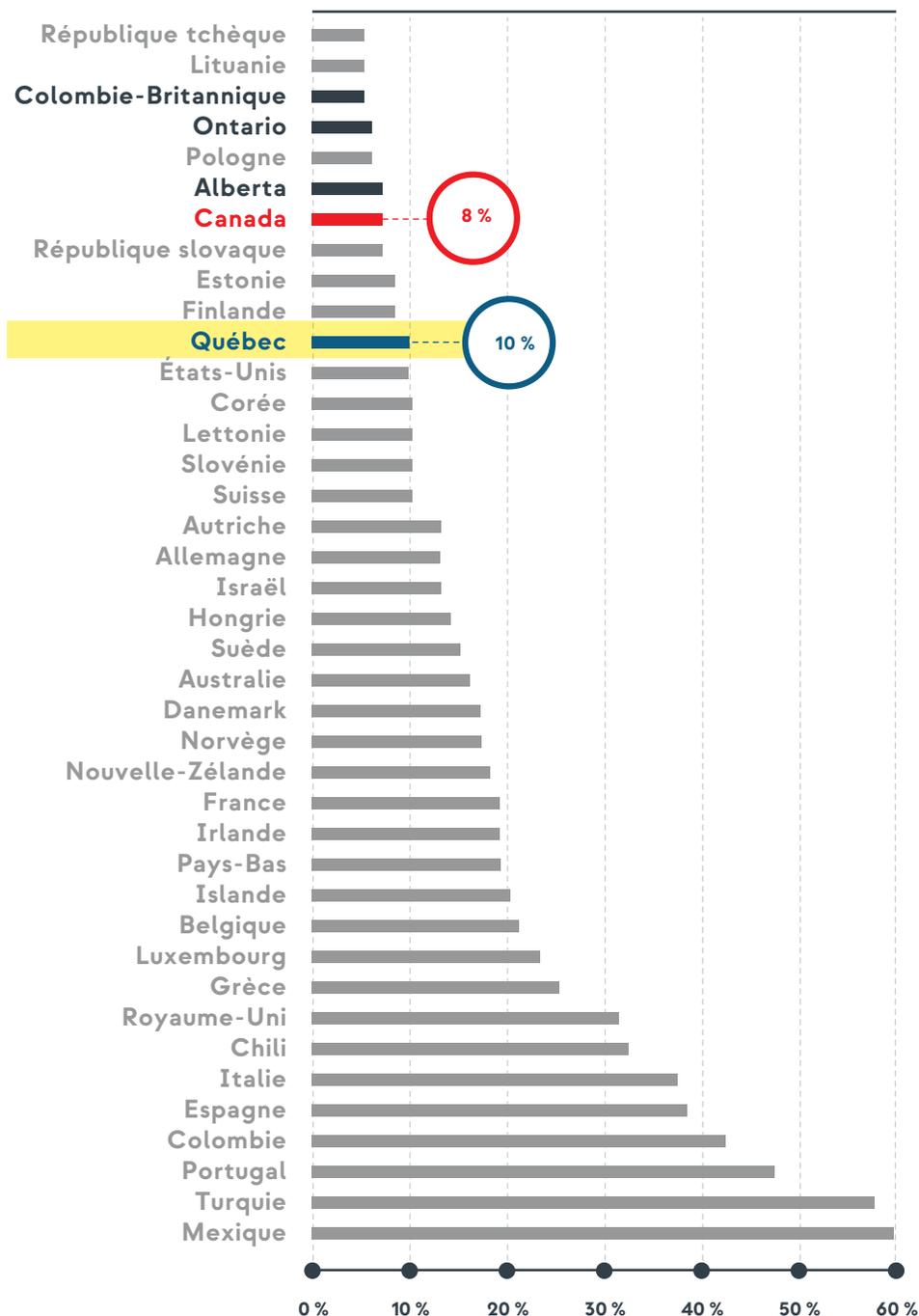
GRAPHIQUE 3

## Taux de diplômation par cohorte d'élèves, selon l'année d'entrée au secondaire, Québec

1991-2015



Source : Ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, rapport Diplômation et qualification au secondaire, Édition 2021, [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/PSG/statistiques\\_info\\_decisionnelle/Rapport\\_diplomation\\_qualif\\_CS\\_sec\\_ed2021.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Rapport_diplomation_qualif_CS_sec_ed2021.pdf), tableau 1, p.19.



GRAPHIQUE 4

## Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires

2019

*Le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires en 2017 était de 12%.*

Sources : Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale (2020), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/81-604-x/81-604-x2020001-fra.pdf?st=acRRkQLP>;  
OCDE(2021), Regards sur l'éducation 2021 : Les indicateurs de l'OCDE, Paris, Éditions OCDE, [https://www.oecd-ilibrary.org/education/regards-sur-l-education-2021\\_5077a968-fr](https://www.oecd-ilibrary.org/education/regards-sur-l-education-2021_5077a968-fr).

## À PROPOS DES INDICATEURS

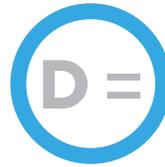
Le taux d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires est une composante centrale dans l'évaluation du rendement des systèmes d'éducation. Au Québec, le diplôme d'études secondaires (DES) ou le diplôme d'études professionnelles (DEP) constituent le minimum requis pour bénéficier des outils de développement, de formation et de spécialisation dont tout individu a besoin durant sa vie. Les conséquences économiques et sociales de la non-diplômation sont lourdes. Le décrochage scolaire met aussi en péril la vigueur économique du Québec en privant la société de travailleurs qualifiés.

Le **graphique 2** montre le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentent pas l'école. C'est ainsi que Statistique Canada définit la notion de décrochage scolaire.

Le **graphique 3** montre le pourcentage des élèves d'une cohorte qui ont obtenu un diplôme de fin d'études secondaires, et ce, cinq, six et sept années après leur entrée au secondaire. Cette variable illustre la capacité du système d'éducation à mener les élèves à une diplômation dans un délai considéré normal.

Le **graphique 4** montre le pourcentage de la population adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires, donc qui n'a pas le minimum d'éducation requis.

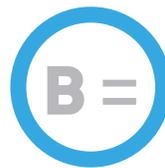
Chacune de ces trois statistiques illustrées dans les graphiques précédents présente une facette de la performance de notre système d'éducation secondaire.



### INDICATEUR 1 DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le Québec affiche le pire taux de décrochage scolaire. Le pourcentage des personnes de 20 à 24 ans qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires et qui ne fréquentent pas l'école atteint près de 8 % au Québec en 2021, alors qu'il se limite à 4,5 % en moyenne au Canada (**graphique 2**). De plus, seulement trois élèves québécois sur quatre terminent leur 5<sup>e</sup> secondaire dans les délais normaux (76,4 %), et huit sur dix élèves obtiennent leur diplôme en sept ans (**graphique 3**).

Cela dit, le taux de décrochage scolaire a baissé dans toutes les provinces analysées par rapport à 2019, y compris au Québec, avec une diminution importante en 2020. Il faudrait toutefois faire preuve de prudence quant à cette amélioration apparente. Compte tenu du contexte de la COVID-19, les enseignants ont évalué ce qu'ils avaient enseigné. Il n'y a pas eu de tests ou fort peu d'épreuves ministérielles, donc cela peut avoir eu un impact sur le taux de réussite<sup>2</sup>. D'ailleurs, à ce sujet, les effets à court et à long terme de la COVID-19 sur les apprentissages sont encore difficiles à cerner avec précision, mais il est fort probable que la pandémie aura des répercussions qui se manifesteront au cours des prochaines années.



### INDICATEUR 2 POURCENTAGE DES ADULTES QUI NE POSSÈDENT PAS DE DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Bien qu'au Québec le pourcentage des adultes qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires figure parmi les plus faibles comparativement aux pays de l'OCDE (**graphique 4**), il est le plus élevé parmi les provinces canadiennes étudiées selon les données de 2019, soit de 10 % comparé à 7 % en Ontario. Cette statistique témoigne en quelque sorte du retard historique du Québec par rapport au reste du Canada à cet égard. Toutefois, la comparaison avec les pays de l'OCDE et les provinces canadiennes permet au Québec d'obtenir la note « B ».

## Analphabétisme

À part ces indicateurs de diplômation au secondaire, il faut rappeler l'enjeu de l'analphabétisme au Québec, qui affecte, entre autres, la capacité de la population à effectuer le virage numérique et technologique. Selon l'enquête Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)<sup>3</sup>, en 2012, 53,3 % des Québécois de 16 à 65 ans n'arrivaient pas à lire des textes denses ou longs nécessitant d'interpréter et de donner un sens aux informations (contre 46,8 % en Ontario et 48,5 % en moyenne au Canada). En 2022, ce taux serait passé à 46,4 % au Québec étant donné, notamment, le remplacement du groupe de 55 à 65 ans par les jeunes de 5 à 15 ans de l'époque, les plus jeunes ayant de meilleurs résultats à ce chapitre que les personnes plus âgées. Il s'agit là d'une belle avancée. **Il n'en demeure pas moins que 2,5 millions de Québécois sont des analphabètes fonctionnels.**

## Autres constats et réflexions

Pour gagner en productivité et en prospérité, il faut élargir les compétences par l'éducation et la formation, et aussi s'adapter aux transformations technologiques, en particulier en adoptant les technologies numériques, ainsi qu'au vieillissement de la population.

Ces transformations, combinées au changement de priorités et de préférences des travailleurs, modifient l'organisation et les modes du travail. La lutte contre les changements climatiques et le virage vers une économie plus verte nécessitent aussi une transition et une adaptation au chapitre du capital humain. La pandémie a entraîné des changements importants dans les modes et l'organisation du travail, de même que dans les priorités des travailleurs. L'un de ceux-ci réside dans le télétravail. Selon toute vraisemblance, une forme hybride de télétravail et de travail en présentiel prévaudra dorénavant. Or, les enjeux liés au télétravail sont nombreux et continueront probablement d'alimenter les discussions pendant de nombreuses années, afin de trouver un certain équilibre permettant de tirer profit des avantages pour l'employeur et l'employé, de gérer les défis et de minimiser les inconvénients potentiels. Ces transformations impliquent des changements majeurs dans l'organisation du travail et nécessitent des compétences managériales relativement nouvelles, et nécessitent d'investir dans ces compétences.

## 1.2 Taux d'obtention du diplôme universitaire de premier cycle

### À propos

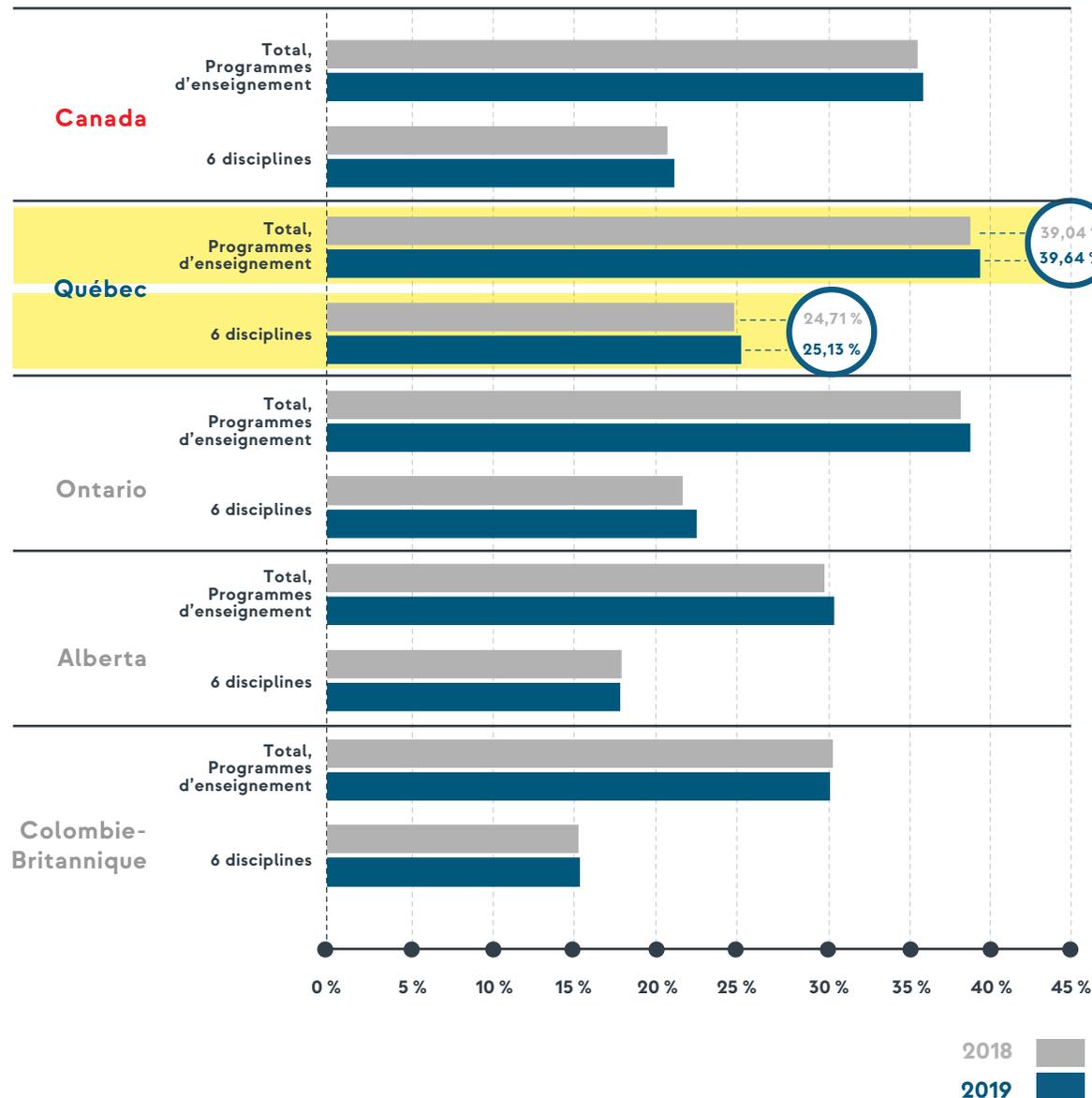
Cet indicateur mesure notre capacité d'amener une partie des jeunes au diplôme de premier cycle universitaire. Pour chaque province, le **graphique 5** présente deux taux. Dans le premier, le numérateur comprend les diplômes décernés dans l'ensemble des disciplines. Dans le second, le numérateur contient les diplômes décernés chaque année dans six domaines d'études particuliers, soit les sciences physiques et de la vie et les technologies; les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information; l'architecture, le génie et les services connexes; l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation; la santé, les parcs, la récréation et le conditionnement physique; ainsi que le commerce, la gestion et l'administration publique.

Dans une société qui mise largement sur les technologies et l'innovation, la croissance du nombre de travailleurs possédant des compétences en sciences et en génie est déterminante. En plus des domaines d'études à connotations scientifique et technologique, celui des sciences de la gestion est également important. La présence de bons gestionnaires est en effet un facteur clé dans l'amélioration de la productivité, en particulier dans le contexte actuel de changements importants dans l'organisation du travail.

Le niveau de diplomation est rapporté à la population âgée de 22 ans (l'âge d'obtention d'un premier baccalauréat universitaire pour une personne qui suit le cheminement scolaire normal) durant une certaine année de référence.<sup>4</sup>

GRAPHIQUE 5

# Baccalauréats et diplômes équivalents de premier cycle décernés en pourcentage de la population âgée de 22 ans en 2018 et 2019



Sources : Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501>, tableau 37-10-0020-01 : Diplômés postsecondaires, selon le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le sexe, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710002001>, et calculs du CPQ.



### INDICATEUR 3 TAUX DE DIPLOMATION UNIVERSITAIRE DE PREMIER CYCLE

Le nombre de baccalauréats et de diplômes universitaires de premier cycle décernés dans l'ensemble des disciplines en 2019 équivaut à 39,6 % des Québécois âgés de 22 ans. Il s'agit d'une légère hausse par rapport au taux de 38,9 % enregistré en 2016. Pour la première fois, cela situe le Québec au premier rang des provinces canadiennes, légèrement devant l'Ontario (39,1 % en 2019).

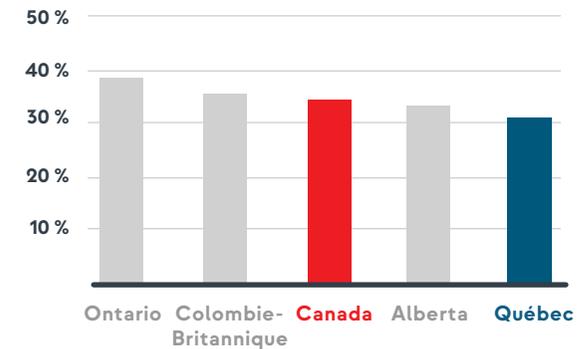
Quant aux six domaines d'études, le Québec affiche un taux de 25 % (en hausse par rapport au taux de 24 % de 2016), se classant aussi devant les trois autres provinces, ainsi que devant la moyenne canadienne estimée à 21 %.

Cette performance doit cependant être analysée avec prudence. La hausse du taux de diplomation au Québec s'explique davantage par la baisse de la population de 22 ans, liée au vieillissement démographique, que par la hausse du nombre de diplômés. En effet, la population québécoise de 22 ans a diminué de 2 % entre 2016 et 2019 au Québec (alors qu'elle a augmenté de 6 % en Ontario). Le nombre de diplômés a quant à lui diminué de 0,5 % au Québec (alors qu'il a augmenté de 3,5 % en Ontario sur la même période).

En ce qui concerne le niveau de diplomation universitaire globale pour l'ensemble de la population adulte, le portrait est également mitigé. En effet, le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui détient un diplôme universitaire est plus bas que dans les trois autres grandes provinces. À titre de comparaison, il se situait à 32 % en 2020 (30 % en 2019), contre 38 % pour l'Ontario (37 % en 2019) et 34 % pour la moyenne canadienne (**graphique 5.1**), témoignant d'un retard historique que le Québec n'a pas encore rattrapé. Les efforts devront donc se poursuivre à un rythme soutenu à ce chapitre.

#### GRAPHIQUE 5.1

### Part de la population âgée de 25 à 64 ans qui détient un diplôme de grade universitaire 2020

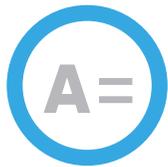


Sources : Statistique Canada, tableau 14-10-0118-01 et calculs du CPQ.

# 1.3 Taux de scolarisation postsecondaire des adultes

## À propos

Cette statistique mesure la proportion de main-d'œuvre la plus scolarisée dont dispose une société chaque année. Contrairement à la statistique précédente sur les diplômes décernés, qui montre le taux de diplomation par cohorte, celle-ci porte sur l'ensemble de la population active d'âge adulte. Elle comprend la diplomation aux niveaux collégial et universitaire.



### INDICATEUR 4 TAUX DE SCOLARISATION POSTSECONDAIRE

Selon cet indicateur, le Québec affiche un excellent résultat, comme d'ailleurs les trois autres provinces canadiennes. En 2019, la dernière année pour laquelle des données comparatives sont disponibles, le Québec se classe dans le premier quartile des pays de l'OCDE et obtient un « A » dans cette catégorie, avec 55 % de sa population âgée de 25 à 64 ans détenant un diplôme postsecondaire (collège ou université), tout près de l'Alberta qui affiche 56 %. Soulignons que l'Ontario, avec 66 %, arrive en tête de liste par rapport aux pays de l'OCDE.

**Le Québec se classe dans le premier quartile des pays de l'OCDE et obtient un « A » dans cette catégorie, avec 55 % de sa population âgée de 25 à 64 ans détenant un diplôme postsecondaire (collège ou université), l'Ontario, avec 66 %, arrive en tête de liste.**

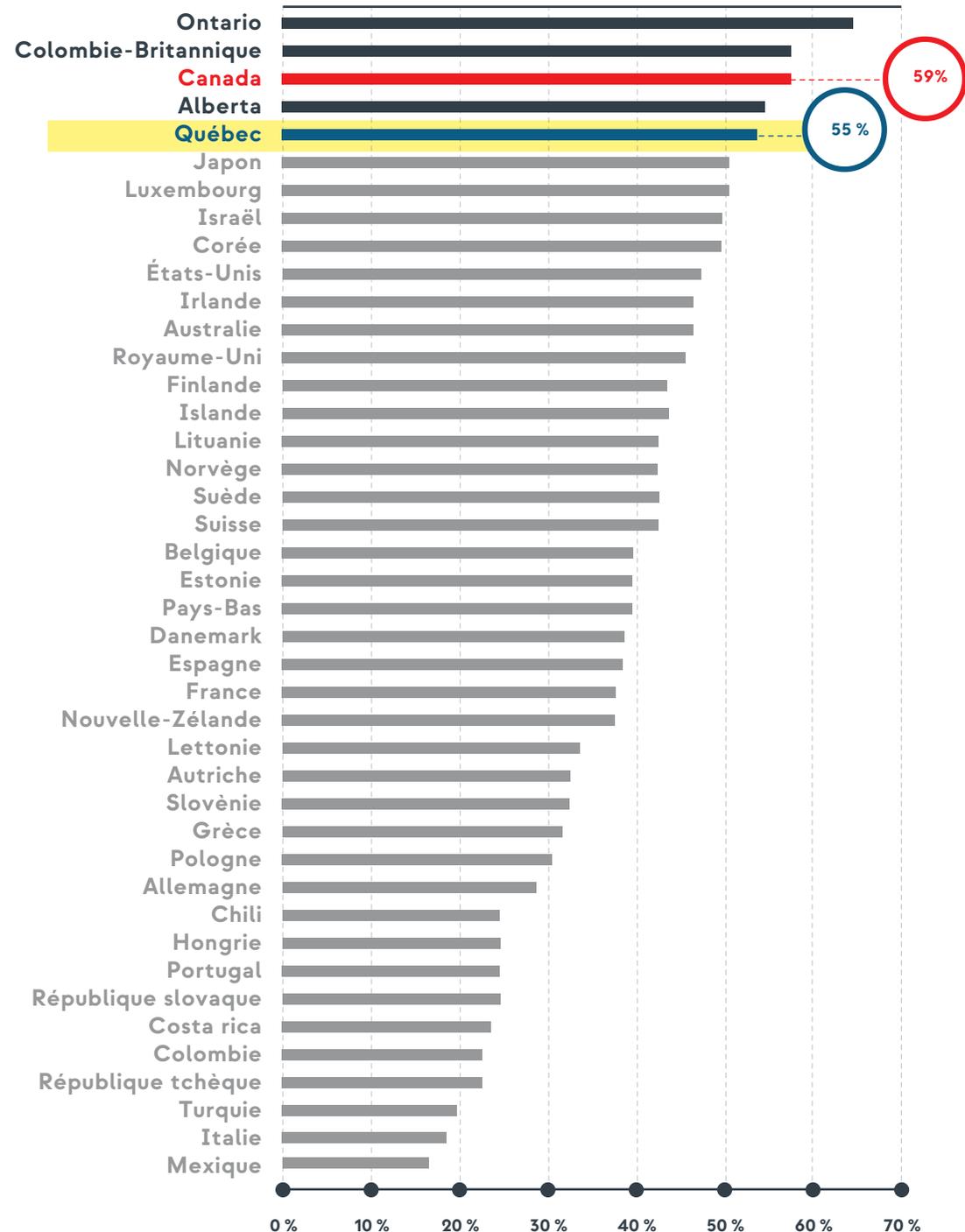
## GRAPHIQUE 6

# Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui a atteint un niveau de formation tertiaire

2019

*Le pourcentage de la population ayant un niveau de formation tertiaire en 2017 était de 53% au Québec.*

Sources : OCDE, Regards sur l'éducation 2021 : Les indicateurs de l'OCDE, Paris, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/7adde83a-fr>;  
Statistique Canada, Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale (2020), <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/81-604-x/81-604-x2020001-fra.pdf?st=acRRkQLP>,  
et calculs du CPQ.



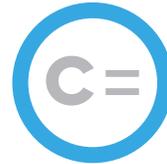
À part la qualité de la main-d'œuvre et le niveau d'éducation tel que mesuré dans les indicateurs ci-dessus, le nombre de personnes disponibles à l'emploi est également un facteur important pour la vitalité économique du Québec. C'est particulièrement vrai dans le contexte de vieillissement démographique, avec **254 475 postes vacants au 2<sup>e</sup> trimestre de 2022**, soit un taux de 6,4 %, le deuxième plus élevé au Canada après la Colombie-Britannique (à 6,8 %).

## 1.4 Taux d'activité des personnes âgées

### À propos

Le taux d'activité indique le niveau de l'offre sur le marché du travail. Au cours des dernières décennies, c'est l'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail qui a le plus influencé l'offre de main-d'œuvre. Aujourd'hui, avec le vieillissement de la population que connaît le Québec, c'est le taux de participation des travailleurs d'expérience qui est susceptible de contribuer à répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Le **graphique 7** montre les taux d'activité pour trois groupes d'âge compris entre 55 et 69 ans.

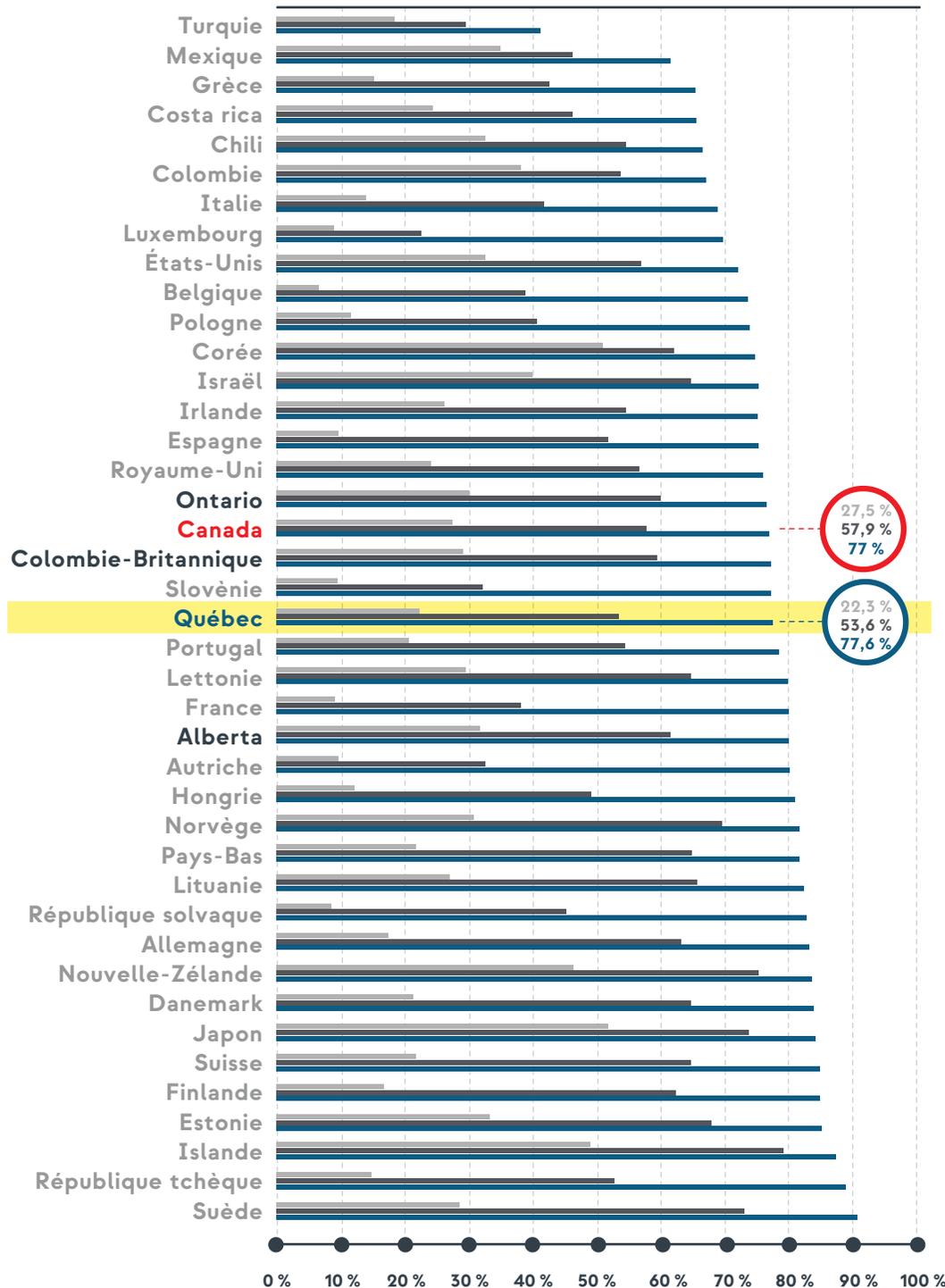


### INDICATEUR 5 TAUX D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

Le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 59 ans, le groupe le plus susceptible de continuer à travailler ou de se chercher un emploi, se situe à 77,6 % en 2021 au Québec. Il a augmenté de plus de 10 points de pourcentage au cours de la dernière décennie, passant de 66,3 % en 2010 à 77,6 % en 2021<sup>5</sup>. Le Québec se classe seulement derrière l'Alberta parmi les provinces canadiennes de référence, dépassant la Colombie-Britannique et l'Ontario. Il se situe au 21<sup>e</sup> rang des 41 juridictions analysées, soit à la limite entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile.

La performance du Québec est plutôt faible pour les deux autres groupes d'âge plus avancés. En effet, le taux d'activité des personnes de 60 à 64 ans y est de 53,6 %, ce qui le place au 4<sup>e</sup> rang parmi les quatre grandes provinces, et au 26<sup>e</sup> rang parmi les 41 pays et provinces analysés. Un écart de 26 points de pourcentage sépare le Québec de l'Islande, dont le taux d'activité de ce groupe d'âge est le plus élevé au monde.

La situation est la même pour les personnes de 65 à 69 ans, dont le taux d'activité est de 21 %, ce qui place le Québec à la 4<sup>e</sup> position parmi les provinces et au 25<sup>e</sup> rang parmi les 41 juridictions. La différence entre le Québec et le Japon, où le taux d'activité est le plus élevé pour ce groupe d'âge, s'établit à 29 points de pourcentage (graphiques 7.1 et 7.2). Il importe de mentionner que si le Québec avait le même taux d'activité que l'Ontario, ce sont 86 000 travailleurs de 60 à 69 ans de plus qui feraient partie de la population active.



GRAPHIQUE 7

## Taux d'activité des personnes âgées de 55 à 69 ans

2021 (En %)

*Le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 59 ans était en 2018 de 76,1% au Québec.*

Sources : Statistiques de l'OCDE, Données sur le marché du travail par sexe et âge – indicateurs, [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS\\_SEXAGE\\_I\\_R&Lang=fr#](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS_SEXAGE_I_R&Lang=fr#), Statistique Canada, Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge.

## Autres constats et réflexions

Dans le contexte de vieillissement de la population que connaît le Québec, une grande attention devrait être portée à inciter les travailleurs à rester plus longtemps sur le marché du travail. En plus des incitatifs financiers et fiscaux, une sensibilisation aux meilleures pratiques, et une communication de celles-ci sont entre autres nécessaires. Le projet 60-69 ans du CPQ vise à amener les employeurs à se démarquer dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre en contribuant à l'augmentation du taux d'activité des personnes de 60-69 ans au Québec. Pour ce faire, le CPQ cherchera à identifier les pratiques de ressources humaines qui favorisent la rétention ou l'embauche de travailleurs expérimentés ou retraités, et à développer des outils à l'intention des employeurs afin qu'ils puissent attirer cette clientèle et la maintenir en emploi. De plus, le CPQ mettra en place et offrira aux employeurs québécois un service d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de ces outils, et ainsi contribuer à la rétention ou à l'embauche des personnes de 60-69 ans.

Il faut noter par ailleurs que le taux d'activité global du Québec en 2021, soit celui pour la population de 15 à 64 ans, se situe à 80,5 %, ce qui le classe au 1<sup>er</sup> rang des provinces et au 6<sup>e</sup> rang parmi les 41 pays de l'OCDE et provinces analysés. Cela s'explique notamment par le taux élevé d'activité des femmes. Cependant, le nombre d'heures travaillées est plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada. Malgré un écart qui a tendance à diminuer dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, les travailleurs québécois occupés ont travaillé en moyenne 32,1 heures par semaine en 2021, soit 0,9 heure de moins qu'en Ontario, 0,1 heure de moins qu'en Colombie-Britannique et 2,1 heures de moins qu'en Alberta<sup>6</sup>.

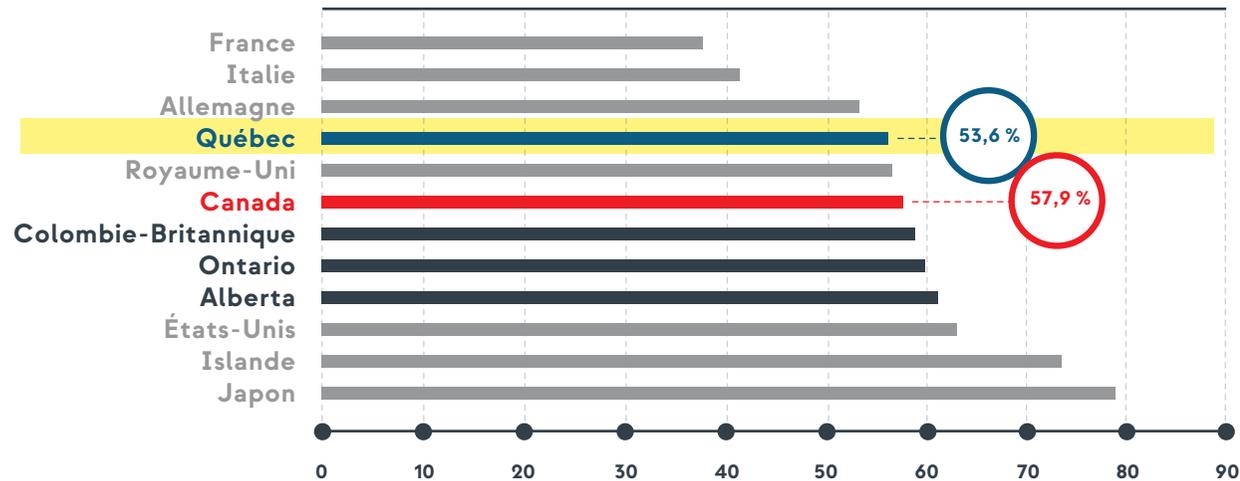
TABLEAU 2

### Taux d'activité des personnes de 60 à 69 ans au Canada (%)

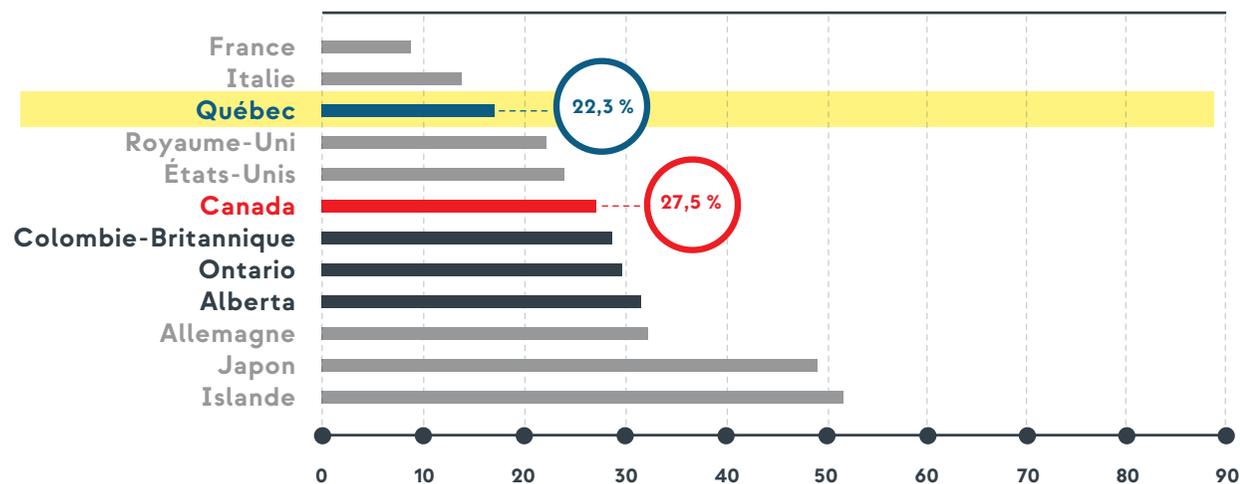
2021

Canada	44
Québec	39
Ontario	46
Alberta	48
Colombie-Britannique	45

## 7.1 - De 60 à 64 ans



## 7.2 - De 65 à 69 ans



GRAPHIQUE 7.1 ET 7.2

## Taux d'activité des personnes âgées - grandes provinces, pays du G7 et Islande

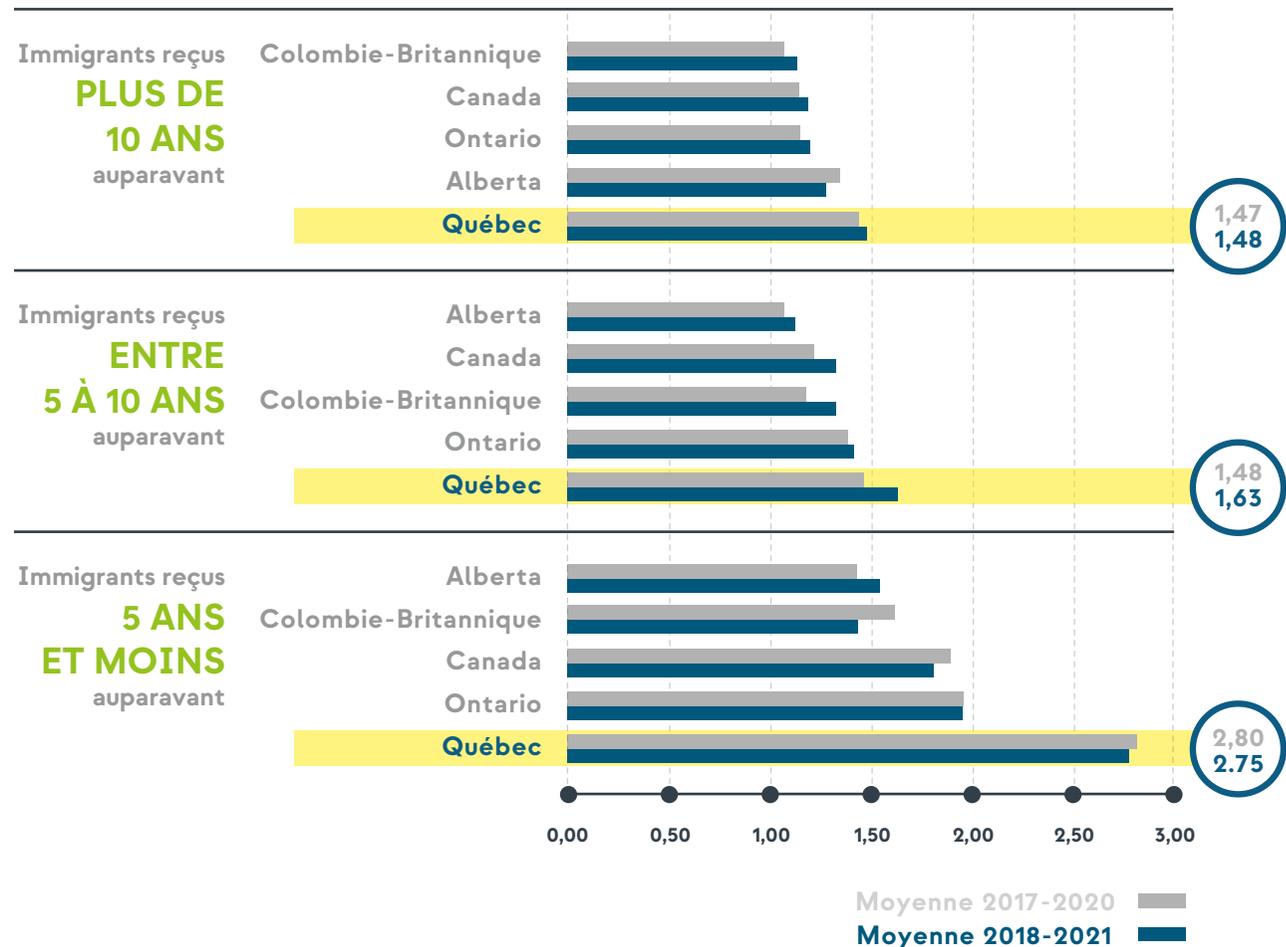
2021

Source : Statistiques de l'OCDE, Données sur le marché du travail par sexe et âge – indicateurs, [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS\\_SEXAGE\\_I\\_R&Lang=fr#](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS_SEXAGE_I_R&Lang=fr#), Statistique Canada, Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge.

## GRAPHIQUE 8

### Rapport entre le taux de chômage de la population immigrée et celui de la population née au Canada, 25 à 54 ans

Moyenne 2017-2020 et 2018-2021



## À propos

Le rapport entre le taux de chômage de la population née à l'extérieur du Canada et celui de la population née au Canada permet d'évaluer le succès de l'intégration économique des immigrants. Dans un monde idéal, ce rapport serait égal à l'unité, ce qui indiquerait que la population immigrée n'a ni plus ni moins de difficulté à se trouver un emploi que la population née au Canada.

Sources : Statistique Canada, tableau 14-10-0083-01 : Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/tv.action?pid=1410008301>, et calculs du CPQ.

Il faut noter que ces chiffres concernent l'ensemble des personnes immigrantes, provenant autant de l'immigration économique que de l'immigration humanitaire.



## INDICATEUR 6 RATIO DU TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES IMMIGRANTS

Le ratio entre le taux de chômage de la population née à l'extérieur du Canada et celui de la population née au Canada permet d'évaluer le niveau de l'intégration économique des immigrants, et en particulier la rapidité de cette intégration, avec une déclinaison du ratio selon le nombre d'années au Canada.

Le **graphique 8** montre que le taux de chômage de la population immigrée de 25 à 54 ans est systématiquement supérieur à celui de la population née au Canada. Le taux de chômage de la population immigrée établie au Québec depuis cinq à dix ans est, par exemple, en moyenne 1,63 fois le taux de la population native pour la période de quatre ans entre 2018 et 2021. La différence entre les taux diminue en fonction de la durée de présence au Canada. Cette tendance illustre le fait que l'intégration économique se réalise au fil du temps. Cependant, quelle que soit la durée d'établissement au Canada, le Québec affiche le rapport le plus élevé entre les taux de chômage. Nous constatons tout de même une certaine amélioration au Québec à cet égard. Par exemple, le taux de chômage chez les immigrants très récents y a diminué entre 2017 et 2021, passant de 14,2 % à 12,2 %. **En outre, en regardant des données mensuelles plus récentes, ce taux est passé de 16 % en juillet 2017 à 7 % en juillet 2022, et a donc diminué de 56 %. Cette diminution n'a été que de**

**10 % en Ontario, de 3 % en Alberta et de 42 % en Colombie-Britannique<sup>7</sup>.**

Il est à noter par ailleurs que le taux d'emploi de la population immigrante de 25 à 54 ans, qui est une autre bonne mesure de l'intégration économique des immigrants, se situait à 81,9 % en juillet 2022, en hausse par rapport aux 77,6 % de juillet 2017 (ce taux se situe à 86 % dans la population totale). Le taux d'emploi de la population immigrante de 15 ans et plus se situait pour sa part à 65,9 % en juillet 2022, comparativement à 61,1 % pour la population née au Canada.

D'importants changements dans le processus de sélection des immigrants depuis 2016 ont permis d'améliorer la situation économique de ces derniers. En effet, près de 90 % des nouveaux arrivants économiques sont sélectionnés parce qu'ils occupent déjà un emploi au Québec ou y ont terminé leurs études postsecondaires. Leur lien avec le marché du travail est donc plus étroit que dans le cas des immigrants arrivés avant 2016. On peut aussi probablement attribuer une grande partie des baisses du taux de chômage des immigrants à la bonne conjoncture économique au Québec et aux besoins accrus de main-d'œuvre dus au vieillissement démographique et aux départs à la retraite.

Il faut également interpréter les données sur les personnes immigrantes en tenant compte du fait que les statistiques sur l'immigration englobent des catégories de nouveaux arrivants aux profils fort différents, provenant tant de l'immigration économique que de l'immigration humanitaire. Au cours des cinq dernières années, l'immigration économique a représenté un peu moins de 60 % des personnes immigrantes admises au Québec, la différence étant comblée par l'immigration humanitaire, soit le regroupement familial, les réfugiés et autres personnes en situation semblable. Il est reconnu que les immigrants acceptés au Québec en vertu de l'immigration humanitaire sont plus éloignés du marché du travail, soit par leur méconnaissance du français, leur âge plus élevé ou leur plus faible scolarité par rapport aux immigrants économiques. Bien que leur désir d'occuper un emploi soit très élevé, plusieurs obstacles se dressent devant eux lorsqu'ils veulent trouver un poste à la hauteur de leurs compétences, ce qui a pour effet d'accroître le taux de chômage et de baisser le taux d'activité de l'ensemble des immigrants.



2

# Coûts de la main-d'œuvre

## Indicateurs

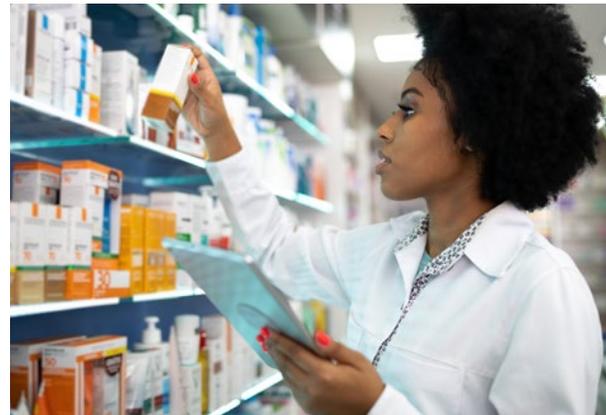
---

Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale  
Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés

# 2.1 Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale

## À propos

Pour l'employeur, les taxes sur la masse salariale s'ajoutent au salaire nominal pour composer le coût total du travail. Dans les industries à forte intensité de travail, les taxes sur la masse salariale peuvent représenter un élément de coût important et un facteur de compétitivité déterminant. Par ailleurs, les taxes sur la masse salariale ont une incidence négative sur les salaires des travailleurs et le revenu disponible, de même que sur les investissements en capital humain et donc la productivité, ce qui est d'autant plus vrai dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre.



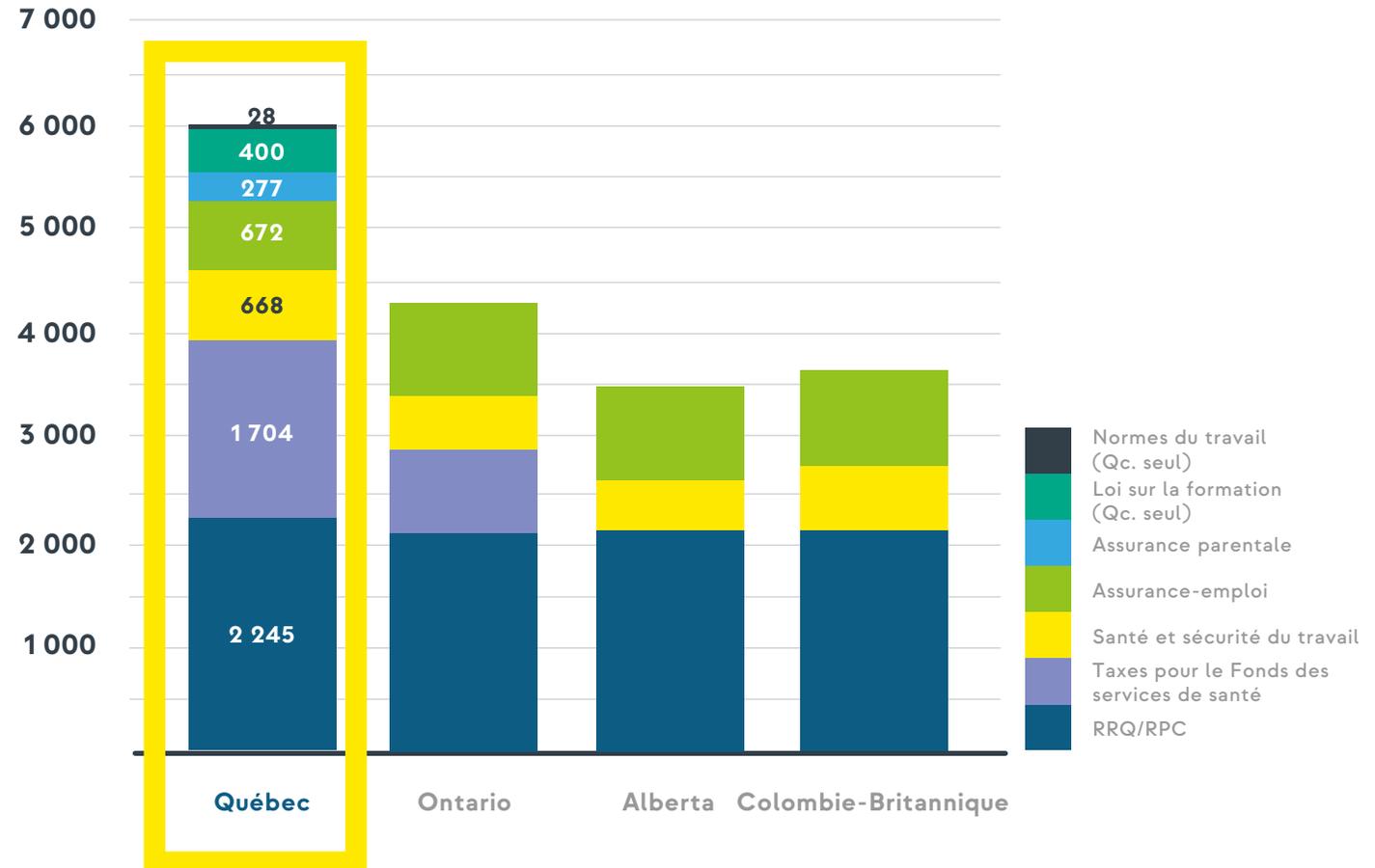
## GRAPHIQUE 9

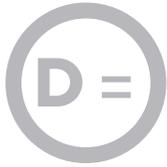
## Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale pour un salaire nominal de 40 000 \$

2022

*La somme des coûts des taxes sur la masse salariale en 2022 est de 5 994 \$.*

*En 2019 ces coûts étaient de 5 868 \$.*





## INDICATEUR 7 PONCTIONS SUR LA MASSE SALARIALE

Parmi les quatre grandes provinces canadiennes, le Québec est celle où les taxes sur la masse salariale sont, de loin, les plus importantes et gonflent le plus le coût total du travail, notamment en raison des cotisations au Fonds des services de santé (FSS). Il faut reconnaître que certaines cotisations prélevées sur les salaires payés par l'employeur ont connu une légère baisse par rapport à 2019. C'est le cas, par exemple, des cotisations au régime de SST dont le taux moyen, après une hausse en 2020, a légèrement diminué en 2021 et 2022, notamment grâce à la bonne performance du Fonds SST. On peut penser aussi aux taux de cotisation au régime d'assurance-emploi (AE), qui avaient pu diminuer au Canada en 2020 grâce à la bonne performance de l'économie avant la COVID-19. Ces taux ont été gelés pendant la pandémie. Les taux de cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ont aussi diminué légèrement en 2020. Il faut rappeler qu'après cinq hausses consécutives du taux de cotisation au RQAP de 2008 à 2012<sup>8</sup>, une première diminution de ces taux est entrée en vigueur le 1er janvier 2016, étant donné, entre autres, le recul relatif du taux de fécondité <sup>9</sup>. Le taux de cotisation au FSS a diminué pour les PME au cours des dernières années. Toutefois, les grandes entreprises n'ont pas pu profiter de cette baisse. Par ailleurs, les changements apportés au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec ont continué d'augmenter les taux de cotisation au Québec et ailleurs au Canada, comme cela a été prévu, si bien que le taux de cotisation au Québec est supérieur à celui du reste du Canada.

## Commentaires

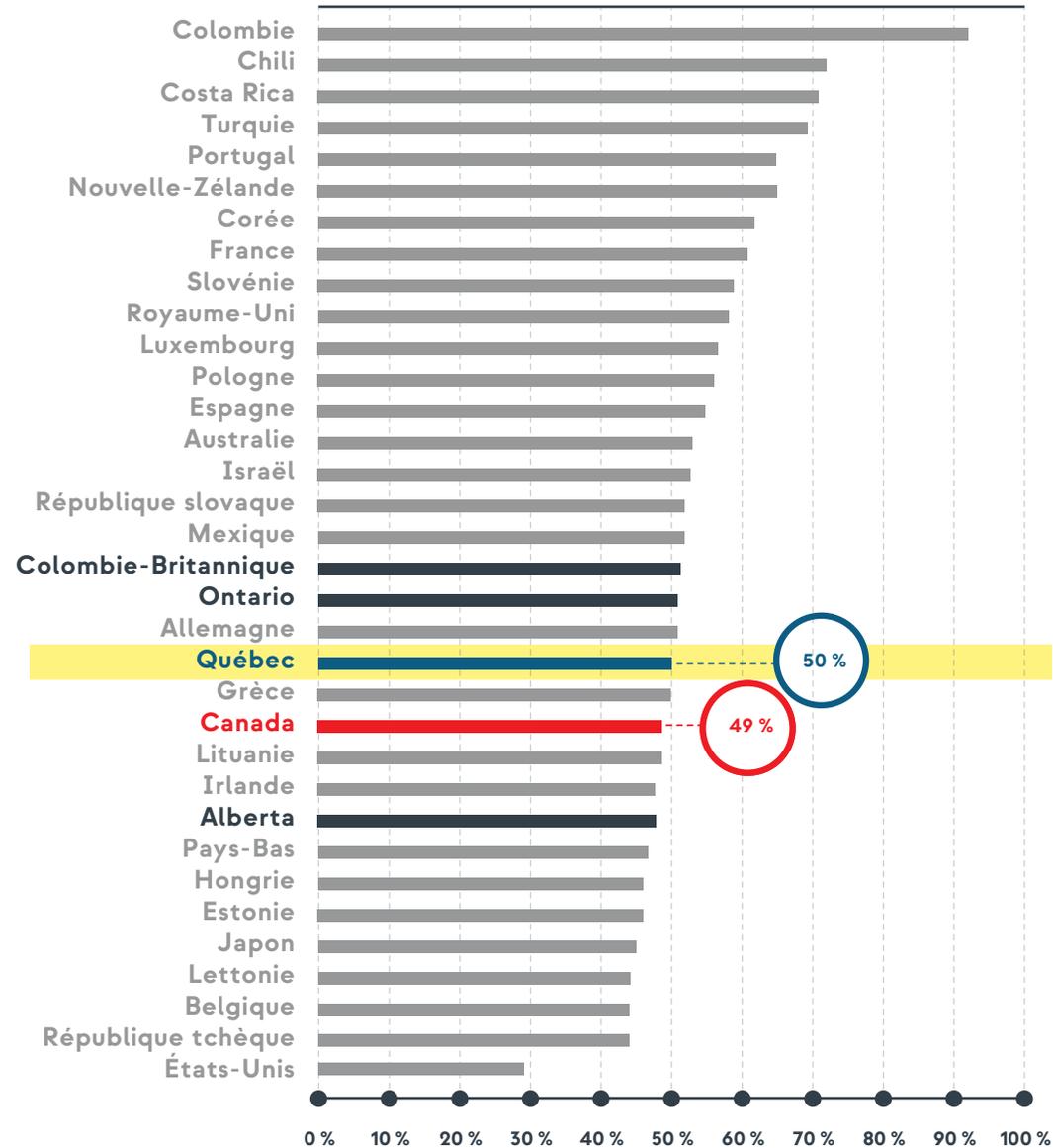
Il ne faut pas oublier qu'à ces charges obligatoires sur la masse salariale s'ajoutent diverses autres contributions volontaires des employeurs, chacune faisant partie de la rémunération globale, dont les contributions à un régime de retraite ou à des assurances collectives, de même que les vacances et les congés payés. Il n'y a par ailleurs pas de données facilement comparables sur ces cotisations entre les différents pays.

### GRAPHIQUE 10

## Salaire minimum en pourcentage du salaire médian des salariés à temps plein

2020

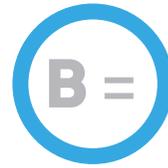
*Le salaire minimum au Québec représentait 48 % du salaire médian en 2017.*



Sources : OCDE, Salaire minimum en proportion du salaire moyen des salariés à plein temps <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=MIN2AVE&Lang=fr>  
Statistique Canada, tableau 14-10-0340-01 pour le salaire médian; et calculs du CPQ

## À propos

Le niveau statué pour le salaire minimum résulte d'un arbitrage entre la réduction des inégalités salariales et l'inclusion à l'emploi d'un maximum de travailleurs à faible niveau de qualifications. En effet, un salaire minimum trop élevé peut avoir notamment pour effet de réduire la demande pour les emplois faiblement qualifiés et de pousser une partie de ces emplois vers le travail au noir, ou encore d'encourager le décrochage scolaire. Ce n'est pas tant le niveau absolu du salaire minimum qui importe, mais davantage son niveau relatif par rapport à l'échelle des salaires dans chaque économie ou à la rémunération moyenne. Une augmentation accélérée du salaire minimum met notamment à risque le maintien d'emplois à faible niveau de qualification. Une telle augmentation, dont les objectifs peuvent être louables, peut, si elle ne répond pas aux ratios fondamentaux de l'économie, présenter un effet contre-productif.



### INDICATEUR 8 RATIO ENTRE LE SALAIRE MINIMUM ET LE SALAIRE MÉDIAN

Selon les données pour 2020, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles pour les pays de l'OCDE, le salaire minimum au Québec représente 50 % du salaire médian, proche de la moyenne canadienne de 49 %. Le Québec se classe au 14<sup>e</sup> rang parmi les 34 économies analysées et obtient un « B » à ce chapitre. Il se classe au 2<sup>e</sup> rang des grandes provinces.<sup>10</sup>

**Le salaire minimum au Québec représente 50 % du salaire médian, proche de la moyenne canadienne de 49 %.**



3

# Réglementation

## Indicateurs

---

Orientation des lois du travail  
Efforts des entreprises en matière de conformité réglementaire

**Nous savons que la création d'entreprises compétitives et durables dépend d'une réglementation efficace. Les comparaisons dans ce domaine, toutefois, ne sont pas évidentes. Au Québec, plusieurs lois et règlements sont complexes et contraignants, et ce, parfois plus qu'ailleurs au Canada et dans d'autres pays. C'est le cas en particulier pour certaines réglementations touchant la construction, la langue et le capital humain.**

TABLEAU 3

## Lois du travail au Québec par rapport à d'autres provinces

	Québec	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique	Sociétés de compétence fédérale
Adhésion syndicale obligatoire dans l'industrie de la construction	Oui *	Non	Non	Non	S. O.
Obligation de vote secret pour accréditation syndicale	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Obligation d'être membre du syndicat pour participer à un vote de grève	Oui	Non	Non	Non	Non
Possibilité de recourir à des travailleurs de remplacement lors d'une grève ou d'un lock-out	Non	Oui	Oui	Non	Oui

\* Dans le cas des employés soumis aux paramètres de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et ses règlements (loi R-20). Notons qu'avec l'adoption du projet de loi no 33 dans le domaine de la construction, le choix d'adhésion syndicale des travailleurs doit maintenant se faire obligatoirement par la poste.

**Les variables représentées dans ce tableau font partie de celles qui distinguent le plus le Québec des autres provinces en matière de lois régissant les relations du travail.**

## À propos

À certains égards, les lois régissant les relations du travail et les milieux de travail diffèrent selon la province ou le pays. Mais il reste que, dans l'ensemble, chaque juridiction établit son propre cadre juridique qui peut être plus ou moins flexible ou contraignant. Cette orientation peut entraîner des répercussions sur le nombre de conflits de travail, sur des variables économiques comme l'investissement et l'emploi et sur la compétitivité des entreprises<sup>11</sup>. Par exemple, des études ont démontré que la présence de restrictions pour l'utilisation de travailleurs de remplacement est associée, notamment, à des taux d'investissement plus faibles et à des grèves plus longues.



### INDICATEUR 9 ORIENTATION DES LOIS DU TRAVAIL

Parmi les quatre provinces du groupe de référence, le Québec est celle dont le cadre juridique est perçu comme étant le plus avantageux pour les syndicats, au chapitre des critères retenus. En effet, le Québec est la seule province où les travailleurs sont obligés d'être syndiqués pour pouvoir travailler dans le secteur de la construction lorsque la nature du travail est assujettie aux dispositions spécifiques de la loi. De plus, les mécanismes d'accréditation permettent à certains syndicats d'exercer un quasi-monopole dans certains métiers de la construction.

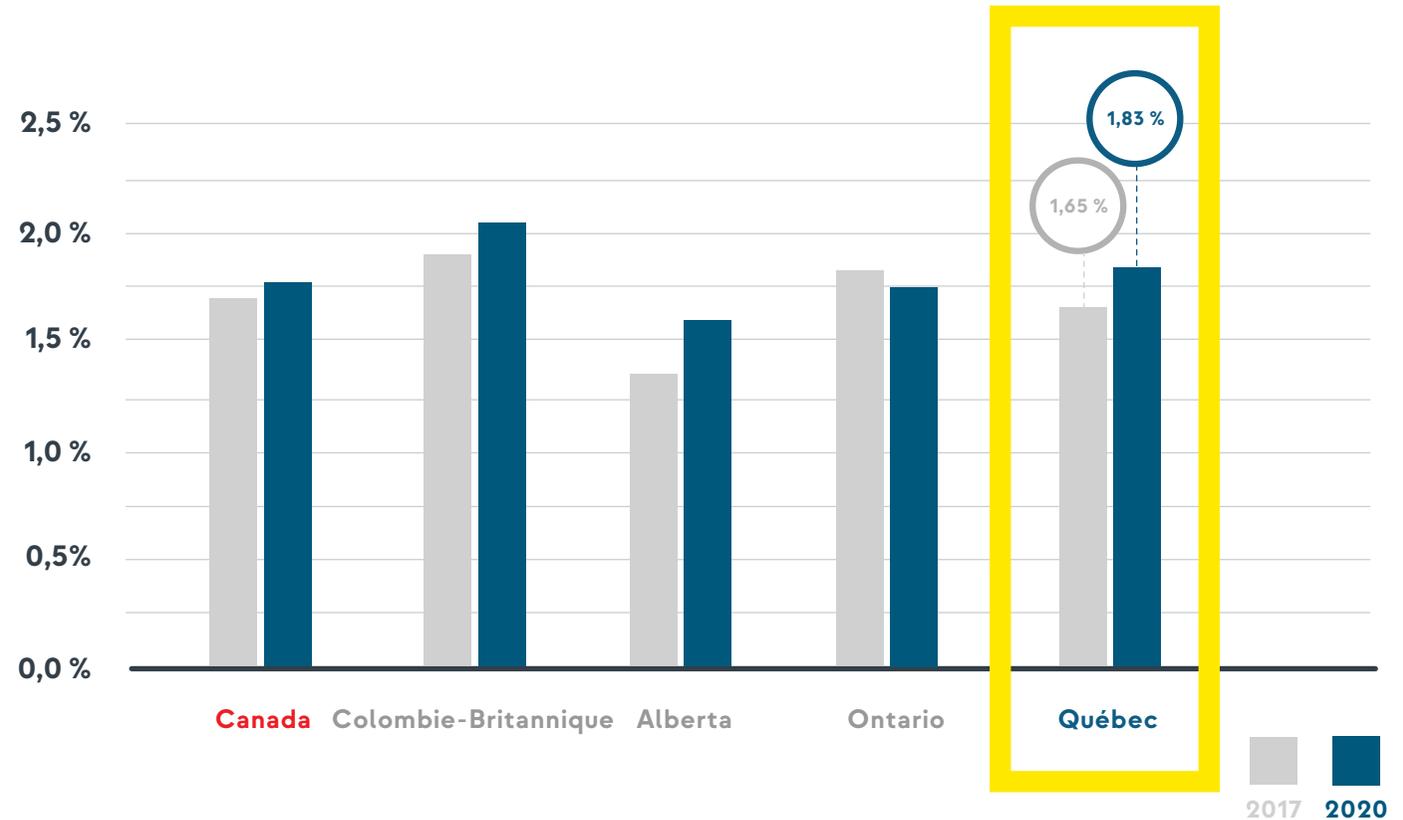
## Commentaires

*Il n'y a pas eu de changements législatifs dans le Code du travail. En revanche, il y a eu de nombreuses modifications concernant d'autres encadrements législatifs des milieux de travail qui ont un impact sur les employeurs. Nous n'avons qu'à penser aux nouvelles dispositions pour la protection des risques psychosociaux, l'équité salariale, les règles applicables en matière d'admissibilité des lésions professionnelles, ainsi que la notion d'établissement pour les dispositions anti-briseurs de grève. Ces modifications n'allègent en rien la gestion des entreprises et n'améliorent aucunement leur compétitivité. Nous n'avons pas fait les comparaisons de ces dispositions avec les autres provinces pour les fins du présent bulletin. Nous nous sommes penchés davantage sur la question de l'accréditation syndicale et des mesures établies par le Code du travail, comme nous l'avions fait en 2010.*

GRAPHIQUE 11

### Coût de la conformité à la réglementation en pourcentage du PIB

2017 et 2020



Sources : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), The Cost of Government Regulation on Canadian Businesses, janvier 2021, <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Canadas-Red-Tape-Report-2021.pdf>

Statistique Canada, Produit intérieur brut, en termes de dépenses, provinciaux et territoriaux, annuel, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/en/cv.action?pid=3610022201>

## À propos

Les tâches administratives et le fardeau de la paperasserie pèsent lourd sur l'emploi du temps des propriétaires d'entreprises, avec des conséquences directes sur les opérations. Les administrations publiques doivent poursuivre l'application des politiques dédiées à l'allègement réglementaire et administratif afin de réduire au minimum ce qu'il en coûte pour s'y conformer. Les comparaisons ne sont pas toujours faciles. Des rapports de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) estiment toutefois depuis plusieurs années le coût de la paperasserie au Canada.



### INDICATEUR 10 COÛT DE LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION

L'étude de 2021 de la FCEI sur le coût de la paperasserie au Canada a évalué que les entreprises canadiennes ont dépensé 38,8 milliards de dollars en conformité administrative en 2020, ce qui représente 1,76 % du PIB canadien. Pour le Québec, ce coût est évalué à 1,83 % du PIB de la province. Le Québec affiche le deuxième coût administratif le plus élevé par rapport aux quatre provinces analysées, derrière la Colombie-Britannique (2,03 % du PIB). Ces coûts ont augmenté de 0,18 point de pourcentage par rapport aux coûts enregistrés en 2017. L'Alberta a le coût le moins élevé, représentant 1,59 % de son PIB, suivie par l'Ontario<sup>12</sup>. Cette dernière a nettement progressé en matière d'allègement réglementaire au cours des dernières années, et surpasse ainsi dorénavant le Québec. À titre d'exemple, le nombre total d'exigences de conformité réglementaire affectant les entreprises a diminué de 6,5 % entre 2018 et 2021<sup>13</sup>.

## Commentaires

*Le plan d'action 2020-2025 du gouvernement du Québec vise à réduire le nombre de démarches administratives de 10 %, le volume total de démarches de 15 % et le coût global de 20 %, entraînant des économies annuelles d'environ 200 millions de dollars<sup>14</sup>.*

*La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif et les efforts en ce sens au Québec sont sûrement à souligner. En plus de cette politique, le gouvernement du Québec a annoncé le dépôt annuel d'un projet de loi spécifique en faveur de l'allègement réglementaire et administratif, ce qui devrait accélérer l'atteinte des objectifs de la politique.*

*Toutefois, si certains allègements sont salués d'un côté, de nouveaux alourdissements réglementaires sont souvent constatés, laissant entrevoir la difficulté des administrations publiques à adopter une culture réglementaire appliquée sur un principe d'efficacité. Cela est observé assez régulièrement, notamment au chapitre des lois sur le travail ou de la réglementation environnementale.*

*Les efforts visant la réduction et la simplification des exigences administratives pour les entreprises devraient constituer une préoccupation constante de la part des gouvernements, et ce, dans le but d'encourager l'entrepreneuriat et l'investissement, et de faciliter la création d'entreprises ainsi que leur croissance et leur compétitivité, et ce, sans coût pour les gouvernements.*

4

# Finances publiques

## Indicateurs

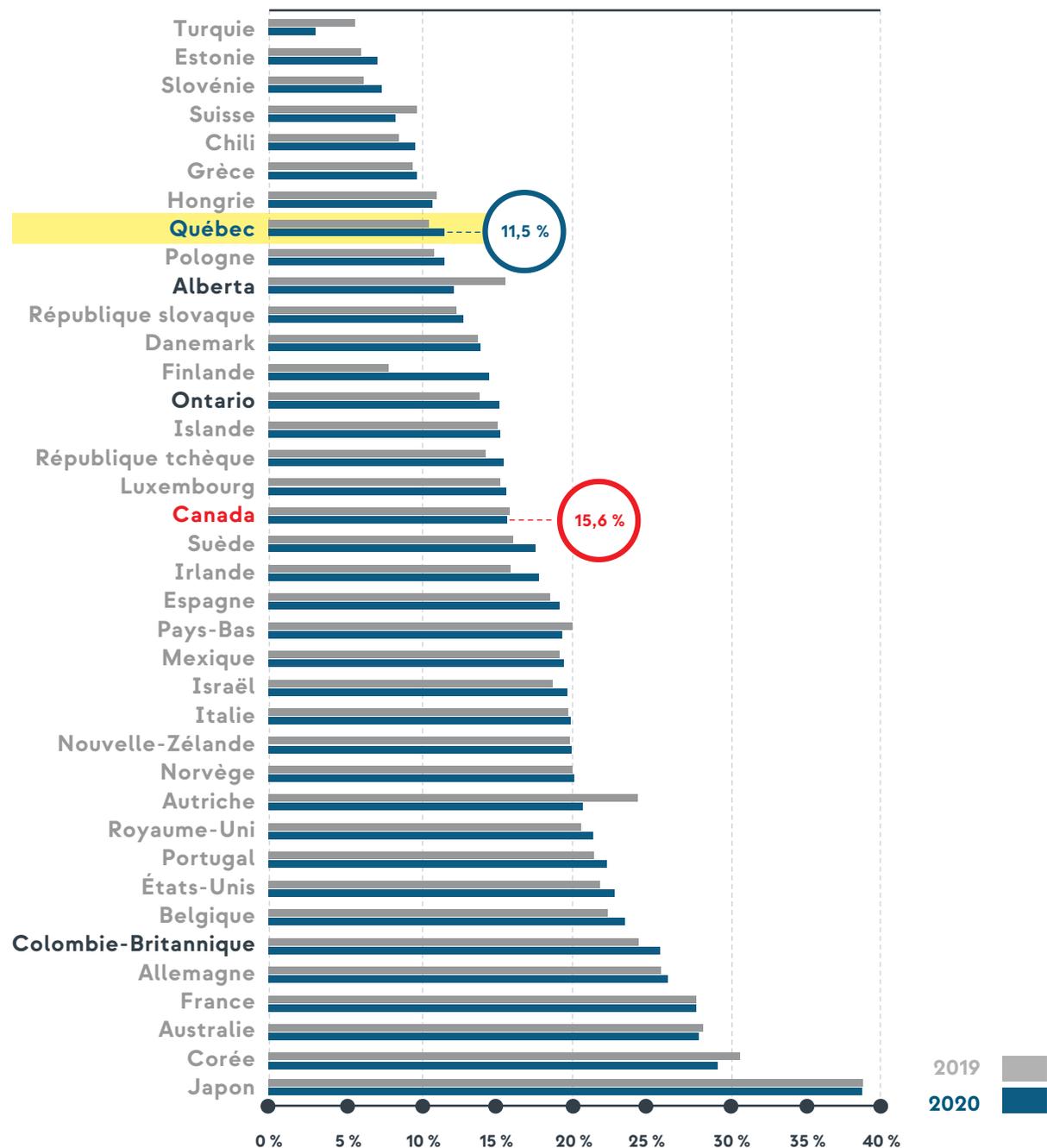
---

Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI)

Pression fiscale

Dette publique

# 4.1 Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI)



GRAPHIQUE 12

## Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement

2019 et 2020

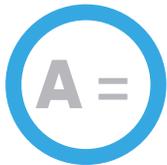
Sources : Philip Bazel et Jack Mintz, 2020, Tax Competitiveness Report: Canada's Investment Challenge, septembre 2021, [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3925702](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3925702) (pour les pays).

A proposal for a Big Bang Corporate Tax Reform, [https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2022/02/FMK3\\_Big-Bang-Corporate-Tax\\_Mintz.pdf](https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2022/02/FMK3_Big-Bang-Corporate-Tax_Mintz.pdf) (pour les provinces).

## 4.1 Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI)

### À propos

Le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) est un indicateur de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements, et représente l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influent sur le rendement du capital investi. Il tient notamment compte de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et taux d'amortissement, des crédits d'impôt à l'investissement, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente et des méthodes de comptabilisation des inventaires. Les décisions d'investissement des entreprises locales, de même que les choix d'emplacement des multinationales, se fondent en partie sur le fardeau fiscal relatif dans les différents États envisagés.



### INDICATEUR 11 TEMI

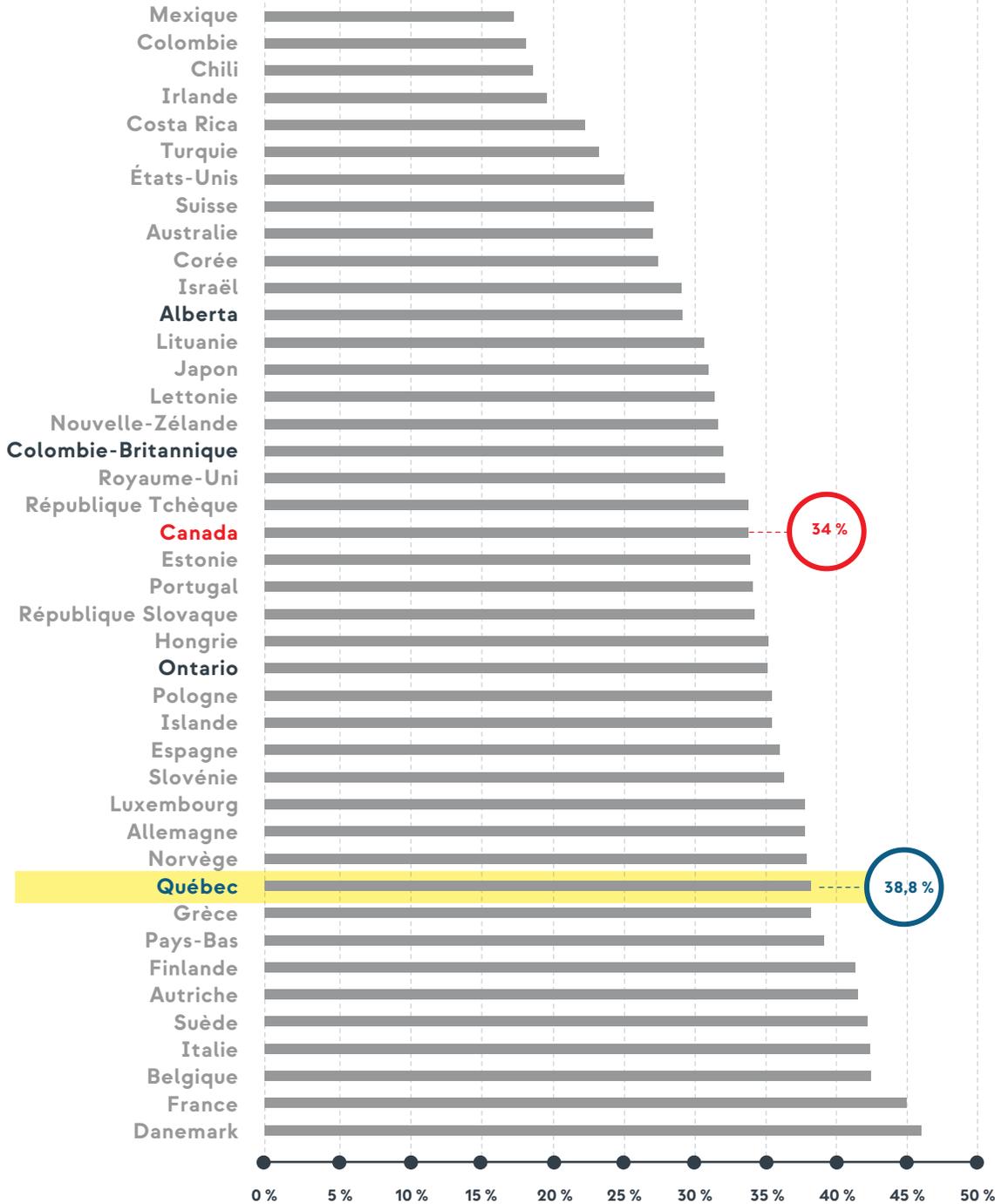
Le TEMI s'est établi à 11,5 % au Québec en 2020, à un niveau plus faible que la moyenne canadienne de 15,6 %. Le Québec se classe au premier rang parmi les quatre provinces canadiennes étudiées, et au 8<sup>e</sup> rang parmi 38 pays et provinces, ce qui lui donne la note « A ». La faiblesse relative du TEMI au Québec s'explique par de nombreux avantages fiscaux pour l'investissement<sup>15</sup>.

### Commentaires

*La compétitivité fiscale décrite avec le TEMI sur l'investissement est importante. Cependant, pour les entreprises qui n'investissent pas pendant une année, ou dont les investissements ne sont pas admissibles aux mesures d'amortissement, le taux statutaire d'impôt demeure l'indicateur le plus pertinent pour évaluer la compétitivité fiscale et, à cet égard, le Québec et le Canada en général sont moins performants.*

*Aussi, comme le souligne l'économiste Jack Mintz, bien que le TEMI soit relativement faible au Canada, le taux d'imposition du revenu des sociétés – en moyenne de 26,1 % – y est supérieur au taux actuel des États-Unis (25,7 %) et à la moyenne pondérée par le PIB de l'OCDE (25,8 %). Au Canada, le taux d'imposition du revenu des sociétés est le 10<sup>e</sup> plus élevé parmi les 34 pays de l'OCDE. Ainsi, le régime d'imposition des sociétés du Canada est concurrentiel pour les investissements marginaux, principalement en raison des déductions temporaires pour amortissement accéléré, mais il est moins attrayant pour les projets rentables d'envergure. Un taux d'imposition statutaire élevé sur les bénéfices décourage l'implantation de projets d'envergure au Canada et l'enregistrement des bénéfices au pays<sup>16</sup>. De plus, le Québec est aussi davantage pénalisé par le poids des ponctions fiscales sur la masse salariale, qui y sont plus élevées que dans les autres provinces, tel que mentionné précédemment. Globalement, selon la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP), le total des impôts et des taxes prélevés sur les sociétés représente une part de 5,9 % du PIB au Québec, contre 4,7 % pour la moyenne du reste du Canada, et 3,2 % pour la moyenne des pays de l'OCDE.*

# 4.2 Pression fiscale



GRAPHIQUE 13-A

## Recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

2020

*Les recettes fiscales représentaient 37,3 % du PIB en 2017 au Québec.*

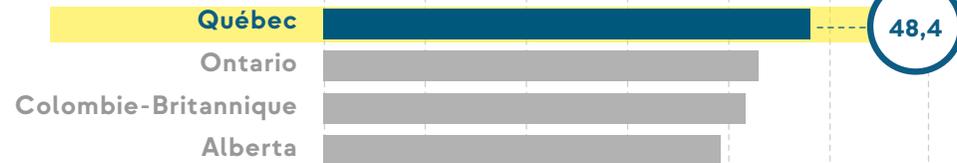
Sources : Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, Bilan de la fiscalité au Québec - Édition 2022, <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/bilan-de-la-fiscalite-au-quebec-edition-2022/>

## GRAPHIQUE 13-B

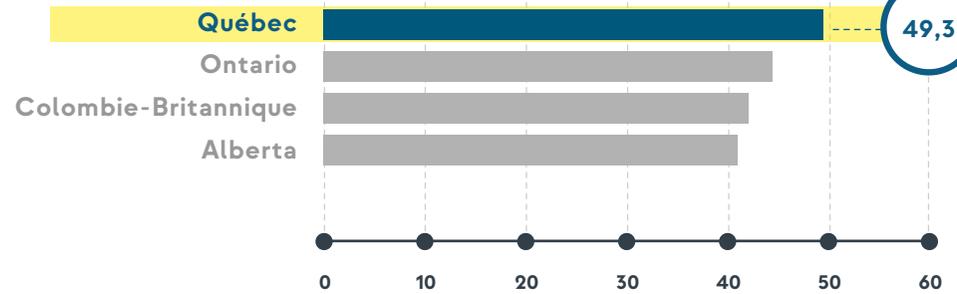
# Prélèvements fiscaux en pourcentage du revenu brut

2022

**PERSONNE  
VIVANT  
SEULE**



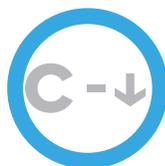
**FAMILLE**



Sources : Milagros Palacios, Jake Fuss et Nathaniel Li,  
Canadians Celebrate Tax Freedom Day on June 15, 2022,  
<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/tax-freedom-day-2022.pdf>

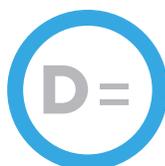
## À propos

La pression fiscale correspond au rapport entre le total des recettes fiscales perçues par les administrations publiques et le PIB total. Il s'agit donc du fardeau fiscal global soutenu par l'ensemble des contribuables, soit les particuliers et les sociétés confondus. Bien que ce fardeau se traduise, à travers les dépenses publiques, par des effets économiques et sociaux pouvant être généralement favorables à long terme, il faut également considérer son impact sur l'investissement privé et les incitatifs au travail, et donc sur la capacité de l'économie de développer son potentiel, de se moderniser et d'être compétitive. La politique fiscale doit ainsi viser une croissance des investissements, autant en capital physique qu'en capital humain, et être ajustée en fonction des forces vives à prioriser. Cela est d'autant plus pertinent au sortir de la crise pandémique mondiale, dans le contexte de transformations numériques et écologiques profondes et d'une pénurie de main-d'œuvre qui va perdurer, et au tournant d'un ralentissement économique fort probable.



### INDICATEUR 12 RECETTES FISCALES TOTALES

Parmi les quatre provinces canadiennes considérées, le Québec est celle qui impose le fardeau le plus lourd à ses contribuables, toutes catégories confondus. Les prélèvements fiscaux au Québec représentaient 38,8 % du PIB en 2020, ce qui est nettement supérieur à la moyenne canadienne (34,4 %). Le Québec se classe au 33<sup>e</sup> rang parmi l'ensemble des 42 pays et provinces analysés dans ce bulletin. Nous lui accordons la note « C- » en ce qui a trait à la pression fiscale, étant donné la situation exceptionnelle induite par la pandémie COVID-19 et l'impact de celle-ci sur les recettes fiscales et le PIB<sup>17</sup>. Cet indicateur est à surveiller au cours des prochaines éditions.



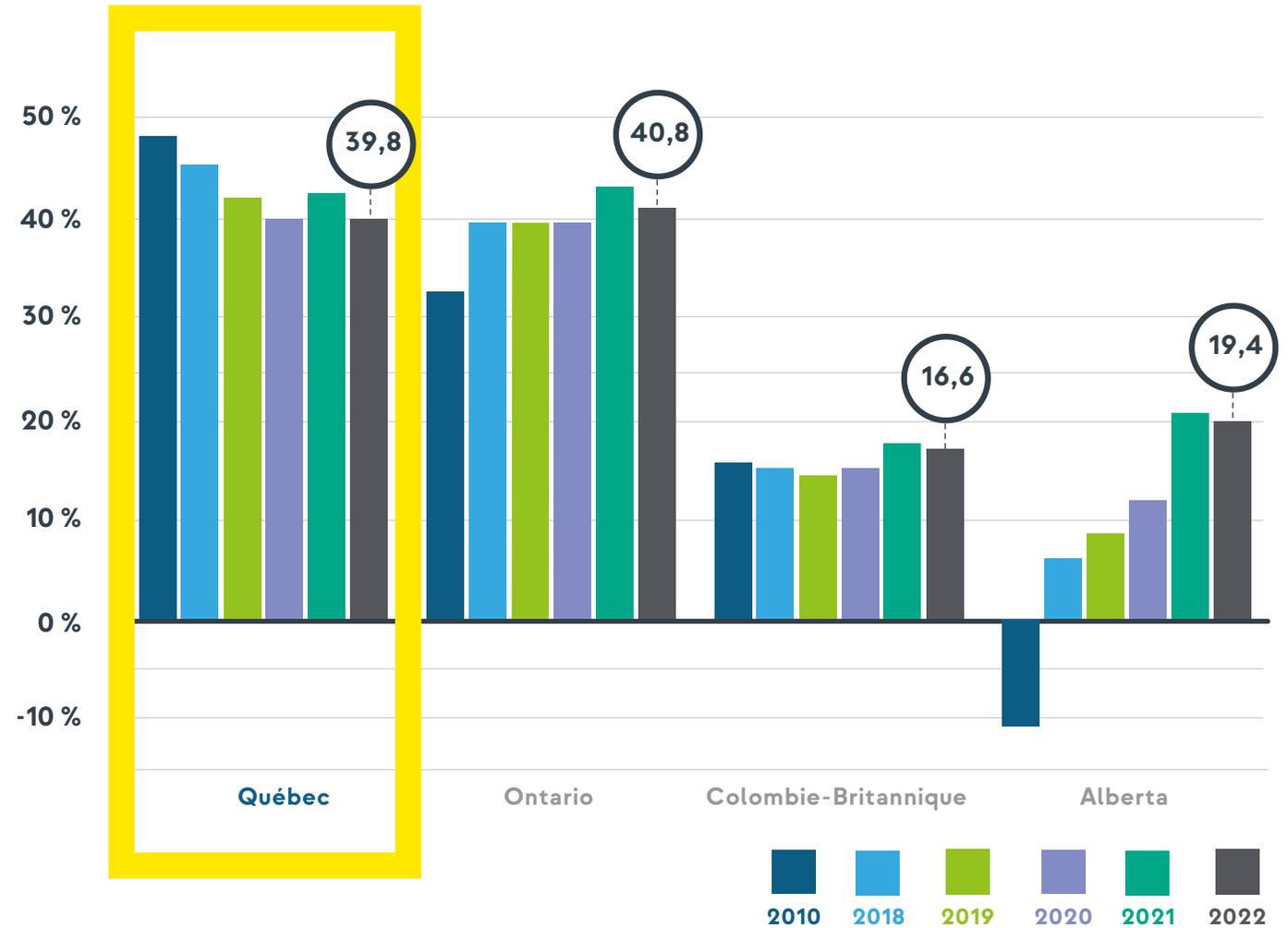
### INDICATEUR 13 FARDEAU FISCAL SELON LE TAX FREEDOM DAY

L'Institut Fraser publie chaque année un bulletin intitulé Tax Freedom Day, qui fournit une approximation du fardeau fiscal global, notamment des particuliers, dans les provinces. Les calculs tiennent compte de différents prélèvements en impôts, taxes et tarifs à tous les paliers de gouvernement (fédéral, provincial et local). Ils incluent notamment l'impôt sur le revenu des particuliers aux paliers fédéral et provincial, les taxes de vente, les taxes sur l'essence, les taxes foncières et les cotisations sociales. Selon cette évaluation, la part des prélèvements fiscaux dans les revenus bruts est plus élevée au Québec que dans les autres provinces canadiennes. En 2022, elle se situait autour de 49,3 % pour une famille québécoise de deux personnes ou plus (48,6 % pour une personne vivant seule).

GRAPHIQUE 14

## Dette nette en pourcentage du PIB

2010 et 2018 à 2022



## À propos

Le rapport entre la dette des administrations publiques et le PIB mesure la capacité d'un État à faire face à ses obligations financières. Il permet aussi d'inférer le risque d'une augmentation du fardeau fiscal ou d'une diminution des dépenses publiques dans les années à venir.

Il existe un certain débat quant au choix entre les engagements financiers bruts et nets, c'est-à-dire nets des actifs financiers (dette nette), pour juger de la situation financière des administrations publiques. Nous estimons que les deux concepts sont importants. Rappelons cependant que c'est sur la dette brute que nous devons payer les intérêts et que repose le risque de hausse de taux d'intérêt, ce qui peut faire augmenter rapidement le service de la dette dans les finances publiques.

La santé des finances publiques s'évalue également par la dette des déficits cumulés<sup>18</sup>, qui est associée à la « mauvaise dette », car elle ne correspond à aucun actif.

Bien que ces trois concepts aient chacun leur utilité et qu'ils aient été utilisés dans les éditions précédentes de ce bulletin, nous ne disposons pas de ces données pour les autres provinces pour cette édition<sup>19</sup>. L'OCDE et le FMI comparent la dette des pays en utilisant notamment la dette nette. Nous présentons donc uniquement ces données sur la dette nette des provinces dans la présente édition.



### INDICATEUR 14 DETTE PUBLIQUE

La situation financière du Québec s'est améliorée au regard du ratio de la dette : selon les données du budget du Québec 2022, la province se classe au 3<sup>e</sup> rang des provinces canadiennes avec une dette nette de 39,8 %. Le Québec fait maintenant mieux que l'Ontario.

Alors que la dette nette du Québec diminuait graduellement avant la crise de la COVID-19, celle-ci a entraîné une certaine recrudescence. Le Québec semble malgré tout sur la voie d'atteindre les cibles fixées par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le fonds des générations. Le poids de la dette publique brute québécoise et celui des déficits cumulés ont diminué au cours des dernières années, si bien que la province bénéficie d'une bonne cote de crédit. Rappelons par ailleurs que la présence du fonds des générations, qui n'a pas vraiment d'équivalent dans les autres provinces, contribue également à la bonne cote de crédit du Québec.

Cependant, les défis démographiques et leurs conséquences sur la dynamique du marché du travail ainsi que sur le financement de la santé et des soins de longue durée représentent une épée de Damoclès sur les finances publiques et suggèrent que les politiques publiques et les stratégies financières adoptent les principes de la plus grande rigueur.

Pour ce qui est des comparaisons internationales du poids de la dette, comme le note la CFFP<sup>20</sup>: il est nécessaire de procéder à certains ajustements permettant de se rapprocher de la définition utilisée par une organisation internationale qui recense ce type de données. De plus, il faut attribuer une part de la dette fédérale au Québec. La dette des administrations publiques au Québec ainsi calculée correspond alors à la définition utilisée par l'OCDE et le Fonds monétaire international (FMI). La dette nette des administrations publiques au Québec est estimée à 59,9 % du PIB. Celle-ci est supérieure à celle de la moyenne des membres de l'OCDE, qui est de 50,2 % du PIB. Les administrations publiques au Québec se classent au 12<sup>e</sup> rang des juridictions présentant l'endettement le plus lourd, lorsqu'elles sont insérées parmi les 36 pays de l'OCDE pour lesquels l'information est disponible (le Québec obtiendrait donc également la note « C » avec cette comparaison).



5

# Environnement des affaires

## Indicateurs

---

Âge moyen des infrastructures publiques de transport

Intensité entrepreneuriale

Dépenses en recherche et développement

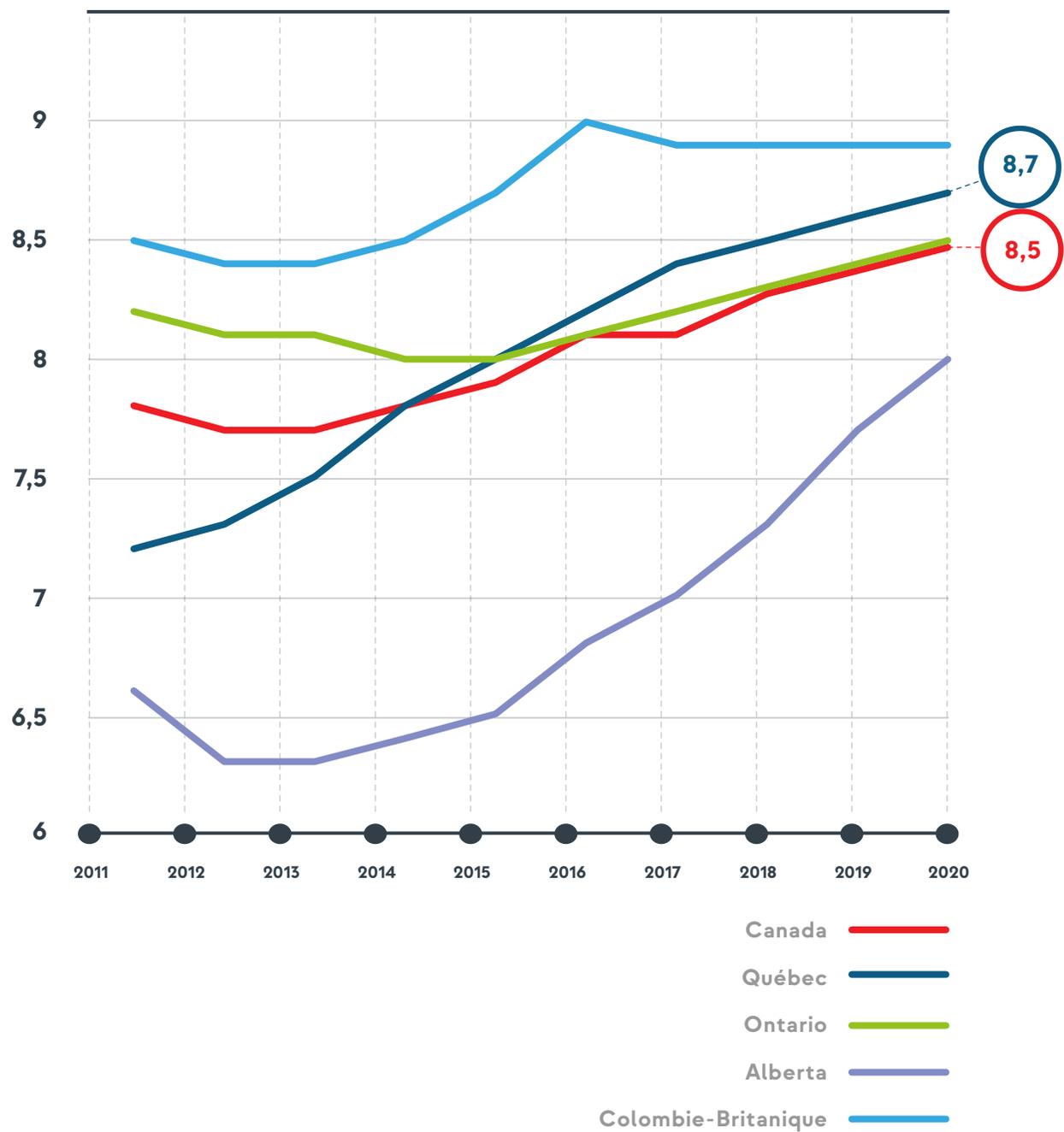
Brevets d'invention

Investissements en technologie de l'information et des communications

La productivité

Coût d'exploitation d'une entreprise

# 5.1 Âge moyen des infrastructures publiques de transport



GRAPHIQUE 15

## Âge moyen des stocks de capital (autoroutes, routes, rues, ponts, viaducs)

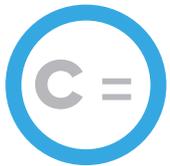
2011 à 2020

Sources : Statistique Canada, tableau 34-10-0166-01 : Mesures de l'âge moyen du stock de capital fixe non résidentiel, selon des industries et actifs, Canada, provinces et territoires.

## 5.1 Âge moyen des infrastructures publiques de transport

### À propos

La qualité des infrastructures publiques, notamment les infrastructures de transport, figure parmi les conditions de base du développement économique. Leur fiabilité est importante pour le dynamisme de l'économie et pour la qualité de vie des citoyens. C'est en investissant dans les infrastructures que les gouvernements contribuent le plus efficacement à la croissance économique. L'âge moyen et le ratio de durée de vie utile des stocks de capital d'infrastructures de transport sont des indicateurs de leur contribution au dynamisme et à la robustesse de l'économie.



#### INDICATEUR 15 ÂGE MOYEN DES INFRASTRUCTURES

Selon les données de Statistique Canada, l'âge moyen des infrastructures publiques de transport (autoroutes, routes, rues, ponts, viaducs) au Québec était de 8,7 ans en 2020, au-dessus de la moyenne canadienne (8,5 ans). Le Québec fait mieux que la Colombie-Britannique, mais se classe derrière l'Ontario et l'Alberta.

L'âge moyen du réseau d'infrastructures québécois augmente lentement mais sûrement depuis 2011, quoique le rythme de croissance soit plus faible depuis 2018. Par rapport à 2011, cet âge a augmenté de 22 %, par rapport à une croissance de 9 % pour la moyenne canadienne. Le vieillissement des infrastructures de transport peut être relié par ailleurs à la question du déficit de maintien des actifs (DMA)<sup>20</sup> au Québec. Le DMA associé aux infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E) qui appartiennent aux organismes publics était évalué à 30,6 milliards de dollars en mars 2022, dont 19,4 G\$ pour le réseau routier et 5,9 G\$ pour le réseau de l'éducation. Selon le Plan québécois des infrastructures (PQI), « Ce déficit s'explique par le fait qu'un grand nombre d'infrastructures publiques du Québec, dont une portion importante a été construite dans les années 1960 et 1970, ont atteint, ou atteindront dans les prochaines années leur fin de vie utile qui varie généralement entre 25 et 75 ans selon leur nature. Cette situation s'applique particulièrement aux infrastructures routières et aux immeubles du réseau de l'éducation, dont l'âge avancé fait en sorte que des investissements majeurs sont requis pour les remettre en bon état (IEG de A, B ou C). »

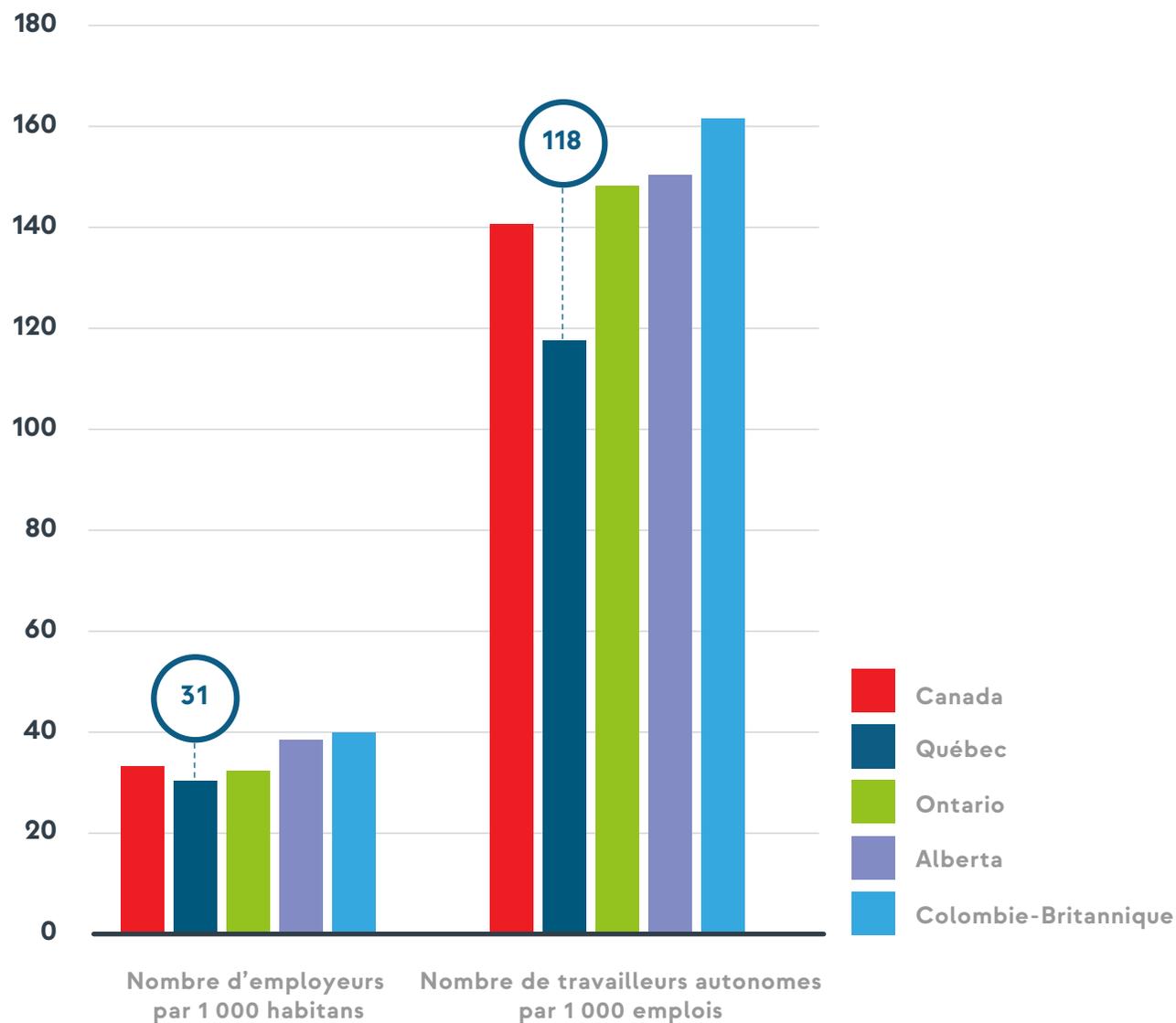
## Autres constats et réflexions

Les critères de durabilité des travaux d'infrastructure sont des facteurs importants à prendre en considération dans la planification des travaux et l'octroi de contrats publics. Le CPQ a prôné, à plusieurs reprises, et dernièrement lors de l'étude du projet de loi no12, le recours à un mode d'octroi des contrats publics qui tienne adéquatement compte des notions de qualité, de valeur, de durabilité et de performance environnementale, qui soit ouvert à l'innovation et qui évite le recours à des processus qui mènent à favoriser quasi systématiquement le plus bas soumissionnaire. La règle du plus bas soumissionnaire conforme accorde une prépondérance au coût comme critère de sélection, qui peut se faire au détriment d'autres retombées positives potentielles. Les solutions les moins dispendieuses ne sont pas nécessairement les plus durables. Une analyse de cycle de vie des ouvrages devrait être privilégiée.

GRAPHIQUE 16

### Mesures de l'intensité entrepreneuriale

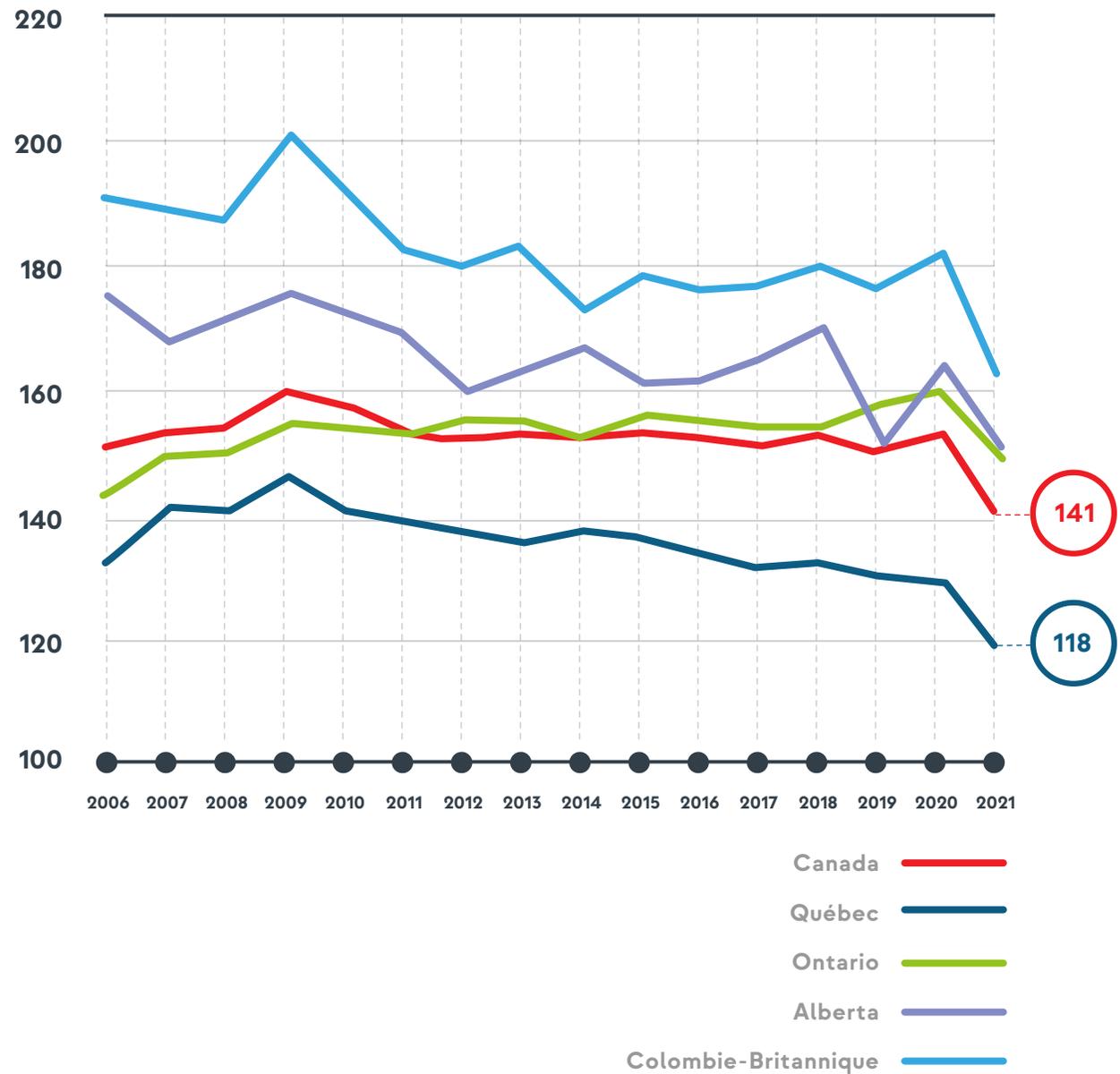
2021



## GRAPHIQUE 16-A

# Nombre de travailleurs autonomes par 1000 emplois, 2006-2021

2006-2021



Sources : Industrie Canada, gouvernement du Canada, Entreprises – Statistiques relatives à l'industrie canadienne, [https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h\\_03147.html#pme-canada](https://www.ic.gc.ca/eic/site/061.nsf/fra/h_03147.html#pme-canada);  
 Statistique Canada, tableau 17-10-0005-01 : Estimations de la population au 1<sup>er</sup> juillet, par âge et sexe, <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000501>  
 et tableau 14-10-0027-01 : Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1 000), <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410002701>;  
 et calculs du CPQ.



## À propos

Le dynamisme entrepreneurial, par son rôle moteur sur l'innovation, mais aussi et surtout sur l'évolution nécessaire de l'économie au fil du temps, est un autre des piliers de la création de richesse et de la prospérité, voire leur déclencheur.

L'intensité entrepreneuriale est mesurée à l'aide de deux statistiques :

- o Le rapport entre le nombre de travailleurs indépendants et l'emploi total;
- o Le rapport entre le nombre d'entreprises avec employés et la population.

## INDICATEUR 16 INTENSITÉ ENTREPRENEURIALE

L'intensité entrepreneuriale est relativement faible au Québec :

- o Pour le bassin d'entrepreneurs, le Québec se classe en 2021 au 4<sup>e</sup> rang parmi les 4 plus grandes provinces canadiennes avec 118 travailleurs autonomes par 1 000 emplois. Le nombre de travailleurs autonomes par 1000 emplois a par ailleurs eu tendance à baisser depuis 2009, ce qui est inquiétant parce que ce ratio représente une mesure approximative de l'intensité de la culture entrepreneuriale dans une économie et du potentiel de création d'entreprises;
- o Le résultat est similaire pour le nombre d'employeurs par 1000 habitants, évalué pour l'année 2020 à 31 au Québec, contre 34 pour la moyenne canadienne. Le Québec se situe loin derrière la Colombie-Britannique ou l'Alberta, qui comptent respectivement 40 et 39 employeurs pour 1000 habitants.

## Commentaires

*Le rapport Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2020 de l'étude Global Entrepreneurship Monitor (GEM)<sup>22</sup> évalue d'autres facettes de l'activité entrepreneuriale pour le Québec et le compare à d'autres pays. Selon ce rapport :*

- o *Le taux d'activité entrepreneuriale émergente<sup>23</sup> au Québec a atteint 12,1 % en 2020 (comparativement à 13 % en 2018). Le taux correspondant dans le reste du Canada est de 16,6 % (20,4 % en 2018). Selon ces données, le Québec se situe en 6<sup>e</sup> position d'un ensemble des 20 pays membres de l'OCDE (incluant le reste du Canada [RDC]), alors qu'il se situait en 5<sup>e</sup> place en 2018;*
- o *Le Québec se positionne sous la médiane des pays membres de l'OCDE pour ce qui est du taux d'entrepreneurs établis, avec 5 % contre 8 % pour le RDC, classant le Québec au 16<sup>e</sup> rang<sup>24</sup>. Il s'agit du plus bas taux observé depuis 2013 pour le Québec, qui fait suite à un très lent déclin depuis cette date, à l'exception de 2014;*

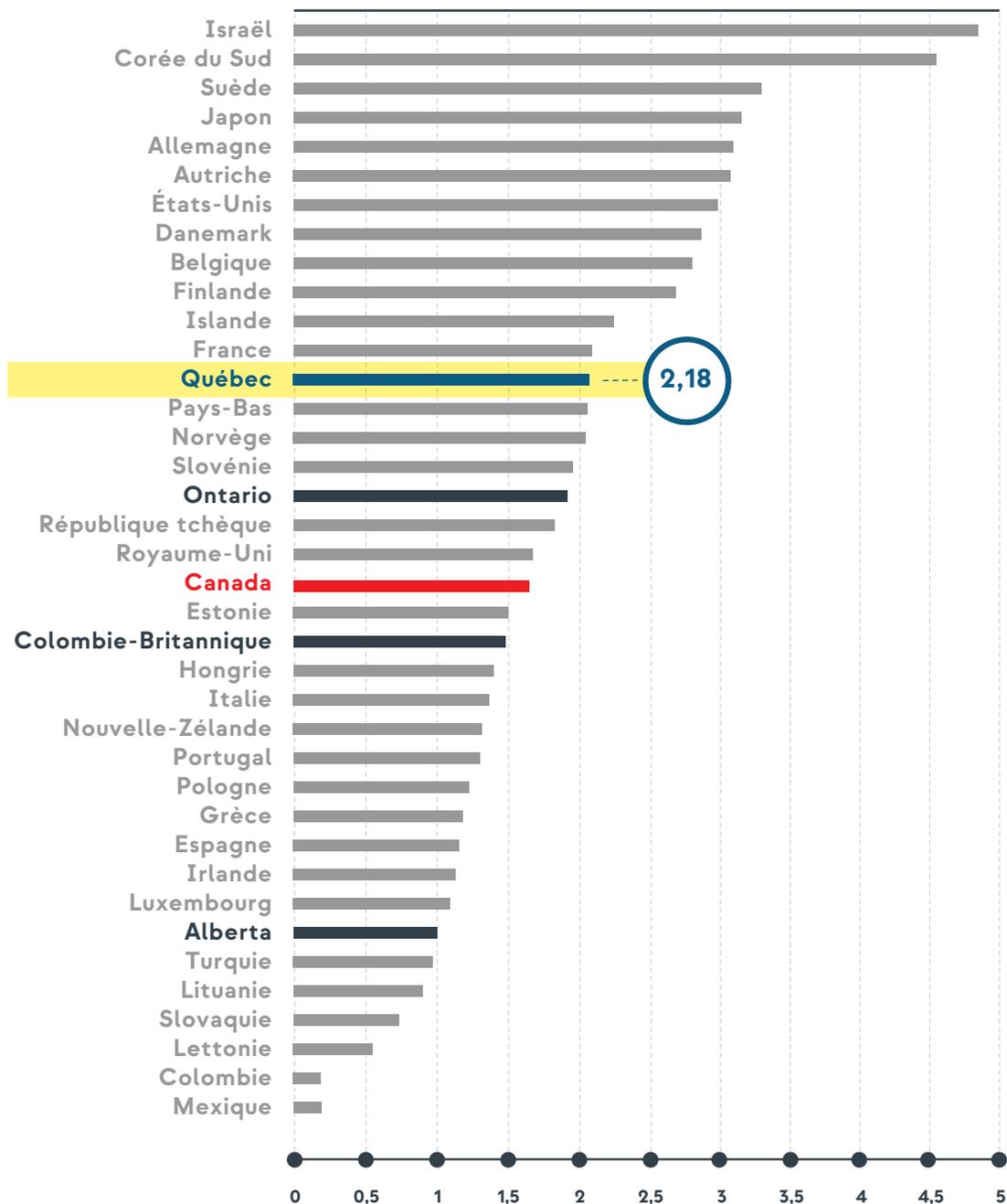
*Toutefois, pour les intentions d'entreprendre, le Québec, à 18,2 %, se situe au 6<sup>e</sup> rang des économies étudiées. Ce taux est similaire à celui des États-Unis (18,6 %) et légèrement plus haut que celui du RDC (17,6 %). Étant donné l'ensemble de ces considérations, le Québec obtient la note de C-. Il faut rappeler que la COVID a pu avoir un effet sur l'activité entrepreneuriale et qu'il serait intéressant de suivre l'évolution de la situation au cours des prochains mois et années.*

Un enjeu particulier au Québec concerne le repreneuriat, alors que plusieurs chefs d'entreprise approchent de la retraite et sont près de passer le flambeau. Le phénomène du vieillissement de la population québécoise se reflète aussi chez les propriétaires d'entreprises. Par exemple, pour la période de 2017 à 2021, l'écart entre le nombre de nouveaux entrepreneurs et le nombre d'entrepreneurs quittant leurs fonctions était évalué à près de -7 200 individus en moyenne par année. Cet écart était de +100 en Ontario<sup>25</sup>.

**Bon an mal an, près de 7500 entreprises sont mises en vente au Québec, et ce nombre a doublé depuis la pandémie de COVID-19, d'après des estimations du Centre de transfert d'entreprise du Québec.**

En fait, près des deux tiers de ces sociétés n'ont pas de relève et sont menacées de disparaître<sup>26</sup>.

## 5.3 Dépenses en recherche et développement



GRAPHIQUE 17

### Dépenses intra-muros de R-D (DIRD) en pourcentage du PIB

2019

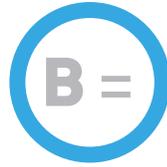
*Les dépenses en R-D représentaient 2,21% du PIB en 2016.*

Sources : Dépenses de recherche et développement (R-D), <https://statistique.quebec.ca/fr/document/depenses-de-recherche-et-developpement-r-d>

### 5.3 Dépenses en recherche et développement

## À propos

Les dépenses en R-D constituent un indicateur de l'effort qui est déployé en vue d'innover et de prospérer. Lorsque plus de ressources sont consacrées à la R-D, il existe davantage de chances de faire des percées technologiques et de faire bénéficier toute l'économie de leurs retombées.

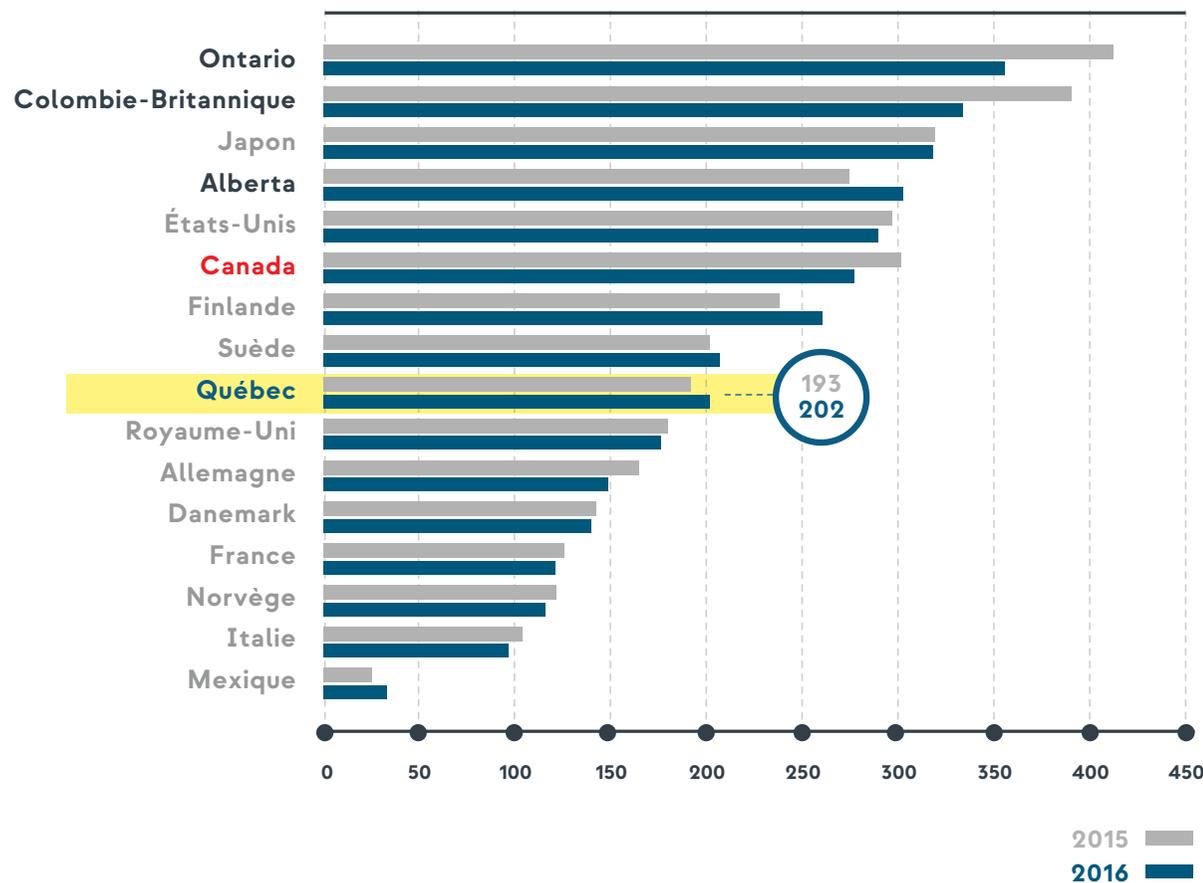


### INDICATEUR 17 DÉPENSES EN R-D

Les dépenses du Québec en R-D exprimées en pourcentage du PIB se chiffraient à 2,18 % en 2019, sensiblement inchangées depuis 2018. Ces dépenses s'élèvent à 2,02 % en Ontario et à 1,57 % en Colombie-Britannique. À titre de comparaison, la Suède consacre 3,4 % de son PIB à la R-D et Israël, 4,9 %.

Le Québec continue d'occuper le 1<sup>er</sup> rang au Canada à cet égard, et se classe au 13<sup>e</sup> rang parmi les 38 économies analysées. Il obtient la note « B », soit la même que dans l'édition 2019 du bulletin, alors qu'il a déjà récolté la note « A ». En fait, il y a eu une tendance à la baisse de ces dépenses depuis le sommet de 2,7 %, atteint en 2006.

**En fait, il y a eu une tendance à la baisse de ces dépenses depuis le sommet de 2,7 %, atteint en 2006.**



GRAPHIQUE 18

## Nombre d'inventions brevetées par milliard de dollars US (PPA) de dépenses intra-muros de R-D (DIRD)

2015 et 2016

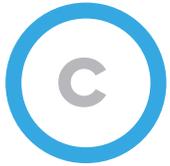
Même graphique que le Bulletin 2019

Sources : Statistiques OCDE, Principaux indicateurs de la science et de la technologie, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/depenses-de-recherche-et-developpement-r-d/tableau/depenses-intra-muros-de-r-d-dird-quebec-ontario-pays-de-locde-union-europeenne-g7-et-certains-pays-hors-ocde>; Statistique Canada, tableau 27-10-0273-01 : Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution (x 1 000 000), [https://statistique.quebec.ca/fr/document/brevets-selon-le-lieu-de-residence-de-linventeur/tableau/nombre-dinventions-brevetees-a-luspto-par-milliard-de-dollars-de-dird-selon-le-pays-et-la-province#tri\\_tertr=5&tri\\_mesr=2582](https://statistique.quebec.ca/fr/document/brevets-selon-le-lieu-de-residence-de-linventeur/tableau/nombre-dinventions-brevetees-a-luspto-par-milliard-de-dollars-de-dird-selon-le-pays-et-la-province#tri_tertr=5&tri_mesr=2582); Institut de la statistique, gouvernement du Québec, Nombre d'inventions brevetées à l'USPTO, selon le pays, la province, la région administrative et la région métropolitaine de recensement, [https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/nombre-dinventions-brevetees-a-luspto-selon-le-pays-la-province-la-region-administrative-et-la-region-metropolitaine-de-recensement#tri\\_tertr=84](https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/nombre-dinventions-brevetees-a-luspto-selon-le-pays-la-province-la-region-administrative-et-la-region-metropolitaine-de-recensement#tri_tertr=84); et calculs du CPQ.

## À propos

Même si les brevets ne rendent pas compte de toute l'activité d'innovation, ils demeurent l'un des rares indicateurs mesurables et comparables.

Le rapport entre le nombre d'inventions brevetées et les dépenses en R-D constitue un indicateur de l'efficacité de ces dépenses en matière de brevets obtenus.



### INDICATEUR 18 BREVETS D'INVENTION

La capacité du Québec d'obtenir des brevets d'invention auprès de l'United States Patent and Trademark Office (USPTO) est inférieure à celle des autres provinces. En effet, le Québec se classe au 9<sup>e</sup> rang parmi les 16 régions de comparaison. Il obtient la note « C ».

A graphic showing a series of lightbulbs on a staircase of white shelves. The lightbulbs are arranged in an ascending line from left to right. The second lightbulb from the left is illuminated with a warm orange glow, while the others are unlit. The background is a soft, light blue gradient.

Le Québec se classe au 9<sup>e</sup> rang parmi les 16 régions de comparaison.

## Commentaires

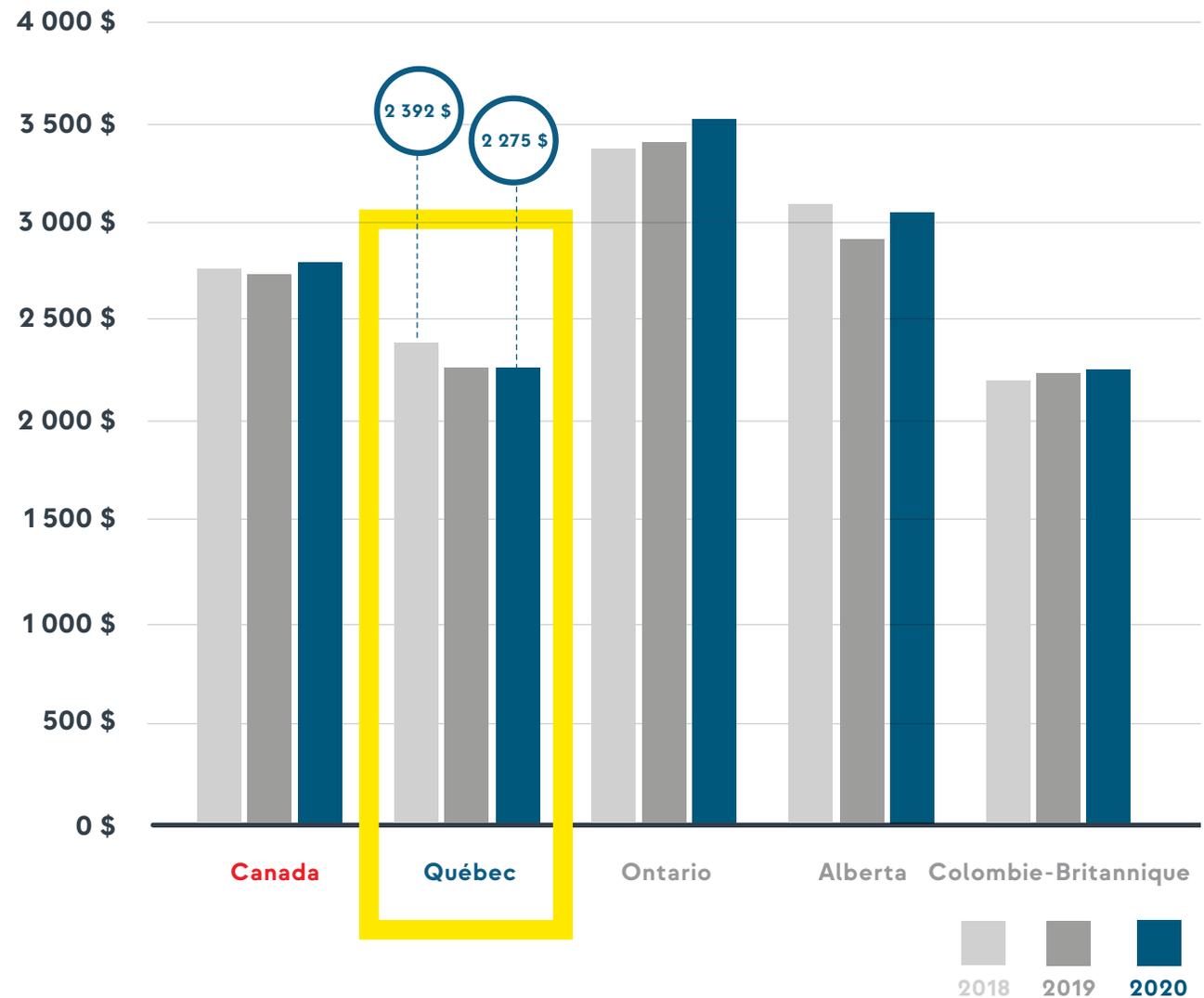
*Des données publiées par le Conference Board du Canada (CBoC) révèlent d'autres volets de l'innovation avec les forces et les faiblesses respectives du Canada et des provinces, comparativement à un ensemble de pays. L'Ontario et le Québec sont les provinces les mieux classées au Canada, même si leur performance est peu impressionnante par rapport aux pays de l'OCDE évalués. Elles obtiennent une note globale de « C », tandis que l'Alberta et la Colombie-Britannique reçoivent la note « D »<sup>27</sup>.*

*L'évaluation de la performance en matière d'innovation du CBoC se fait par rapport aux dix indicateurs de bilan comparatif suivants : la R-D publique, le taux d'entrée d'entreprises, les articles scientifiques, l'ambition entrepreneuriale, les investissements de capital-risque, la R-D des entreprises (RDE), l'investissement dans les TIC, les brevets, la productivité du travail et la vulnérabilité à l'automatisation.*

*Le Québec se classe 11e rang des régions de comparaison. Il décroche un « A » pour la R-D publique et la vulnérabilité à l'automatisation, un « B » pour l'ambition entrepreneuriale et le capital-risque, un « C » pour les articles scientifiques et la R-D des entreprises (en ce qui a trait à ce dernier aspect, il fait mieux que le Canada et l'ensemble des provinces), et finalement un « D » pour l'entrée d'entreprises, la productivité du travail et les brevets. En lien avec ce dernier élément, le Québec a du mal, comme l'Ontario et les autres provinces, à commercialiser ses innovations et à en récolter les fruits.*

*Il semblerait par ailleurs que les innovateurs canadiens en général soient plus enclins à vendre leur propriété intellectuelle (PI) qu'à poursuivre son développement au Canada. Comme le constatent les auteurs d'une étude de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) sur la question<sup>28</sup>, la majorité des demandes de brevet déposées (aux États-Unis) par des équipes de recherche comptant au moins un inventeur canadien sont attribuées au départ à une entreprise à l'extérieur du Canada ou à une filiale étrangère au Canada. De plus, une forte proportion des brevets attribués à des résidents canadiens sont par la suite vendus à des entités étrangères. La proportion de brevets transférés à des entités étrangères a plus que doublé en 20 ans, passant de 18 % en 1998 à 45 % en 2018. Selon cette étude, même s'il n'y a pas nécessairement lieu de s'en inquiéter puisque les investissements en recherche effectués au Canada par des filiales étrangères peuvent produire des avantages durables au pays, il demeure de mise de favoriser la rétention de brevets par des mesures incitatives. En vendant leur PI à des entités étrangères, les chercheurs canadiens renoncent à exploiter les technologies brevetées qu'ils ont inventées, à commercialiser leur invention et à faire des découvertes connexes.*

## GRAPHIQUE 19

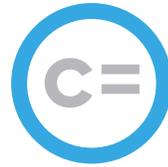
Investissements  
en TIC par travailleur2018 à 2020  
en dollars enchaînés 2012

Sources : Statistique Canada, tableau 36-10-0098-01 : Flux et stocks de capital fixe non résidentiel pour l'ensemble des industries, selon le type d'actif, provinces et territoires (x 1 000 000), <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610009801>, et tableau 14-10-0018-01 : Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé; et calculs du CPQ.

## À propos

Les investissements en technologies de l'information et des communications (TIC) définis par cet indicateur comprennent deux composantes : les ordinateurs et produits électroniques ainsi que les logiciels. La mise en rapport de ces investissements avec le nombre de travailleurs permet d'illustrer l'intensité avec laquelle la main-d'œuvre d'une économie donnée est outillée en TIC.

Selon plusieurs études, il existe un lien de causalité entre les investissements des entreprises en TIC et leur productivité. Par ailleurs, il est clair que ce potentiel de création de valeur des TIC ne peut se faire sentir pleinement qu'en présence d'investissements complémentaires, notamment en capital humain.



### INDICATEUR 19 INVESTISSEMENTS EN TIC

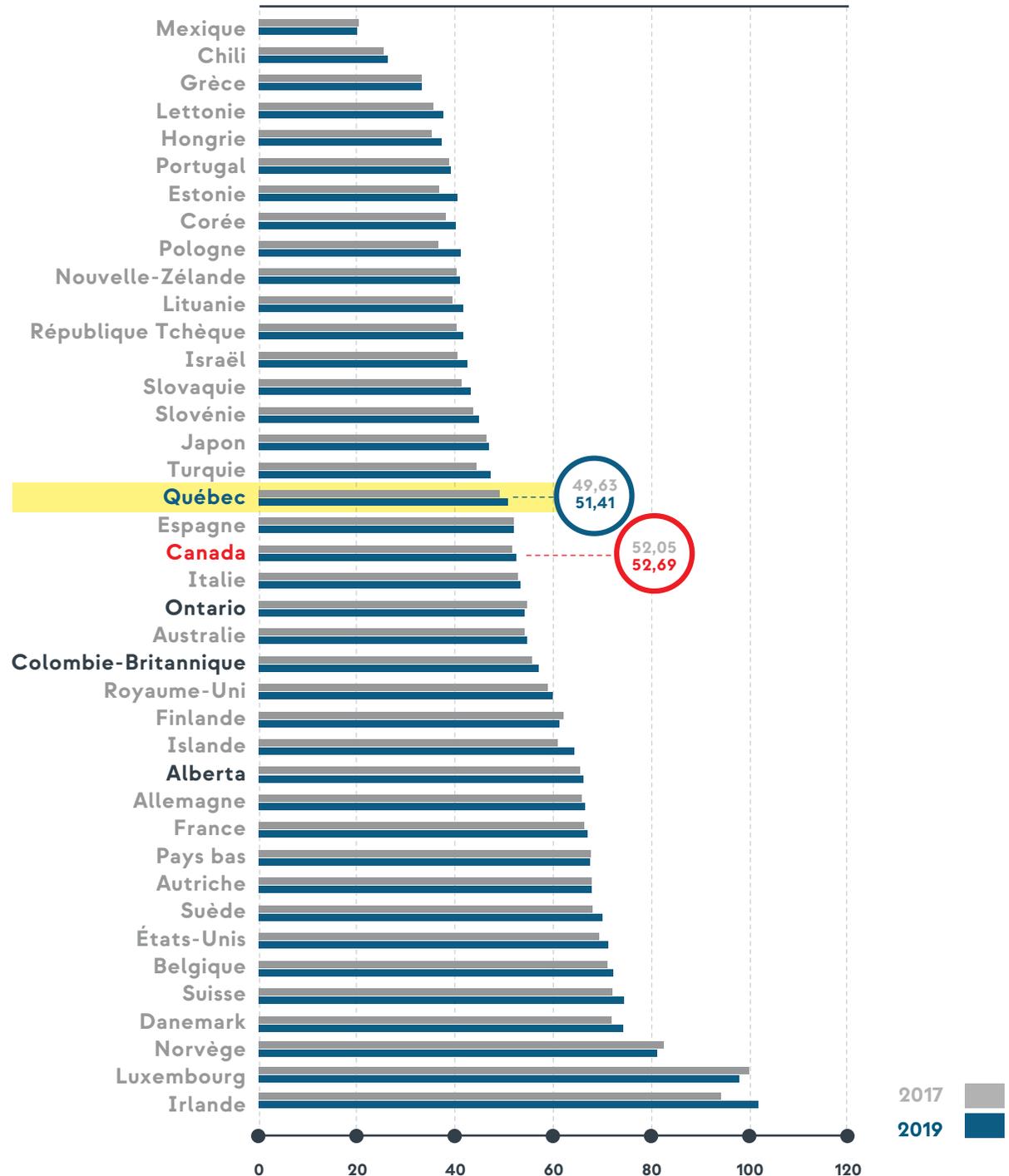
Le Québec se classe au 3<sup>e</sup> rang parmi les quatre provinces canadiennes du groupe de référence avec des investissements en TIC de 2 275 \$ par travailleur en 2020, un niveau 35 % plus faible que l'Ontario et 20 % plus faible que la moyenne canadienne (ces investissements n'ont que légèrement augmenté par rapport à 2010, alors qu'ils étaient de 2 096 \$). Il s'agit d'un signal négatif sur l'intégration des technologies numériques dans l'économie québécoise.

## Le Québec se classe au 3<sup>e</sup> rang parmi les quatre provinces canadiennes du groupe de référence.

## GRAPHIQUE 20

# Productivité au travail (PIB par heure travaillée)

2017 et 2019

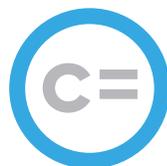


Source : Centre sur la productivité et la prospérité, Fondation Walter J. Somers, HEC Montréal, Productivité et prospérité au Québec : Bilan 2021, mars 2022, <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2022/03/PP-2022-02.pdf>.

## À propos

La productivité est un ingrédient essentiel de la prospérité puisqu'en général, une plus grande productivité signifie que l'on peut produire plus avec la même quantité de facteurs de production. Il existe différentes façons de la mesurer. La productivité multifactorielle (PMF) mesure l'efficacité de l'utilisation des facteurs de production, c'est-à-dire la main-d'œuvre et le capital, pour produire un certain niveau de biens et de services. Cet indicateur reflète en quelque sorte l'innovation technologique et dans les méthodes et l'organisation du travail au sein d'une économie. Mesurer la PMF est relativement complexe et dépend de plusieurs hypothèses sur les mesures du capital et du travail ainsi que des élasticités de la production par rapport à ces facteurs.

La productivité du travail, quant à elle, mesure la production par heure travaillée. Elle peut dépendre d'un ensemble de facteurs, dont la structure industrielle d'une économie. Cette mesure est toutefois relativement simple à calculer et à comprendre.



### INDICATEUR 20 PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL

Nous utilisons, pour cette édition du bulletin comme pour celle de 2019, la mesure de la productivité du travail, soit le PIB par heure travaillée.

Selon cet indicateur, le Québec génère en moyenne 51,41 \$ US de PIB par heure travaillée. Il se classe en 23<sup>e</sup> position parmi les 40 pays et provinces évalués, soit au 3<sup>e</sup> quartile, et obtient la note « C ». Il faut toutefois souligner que le Québec a connu une croissance fort intéressante de la productivité au cours des dernières années. La productivité a crû de 3,6 % entre 2017 et 2019 au Québec, comparativement à 1,2 % au Canada et à 2,3 % aux États-Unis. Nous avons arrêté notre analyse en 2019, car les années pour 2020 et 2021 ont été caractérisées par des changements importants des heures travaillées qui ont pu influencer les chiffres sur la productivité.

**La productivité a crû de 3,6 % entre 2017 et 2019 au Québec, comparativement à 1,2 % au Canada et à 2,3 % aux États-Unis**

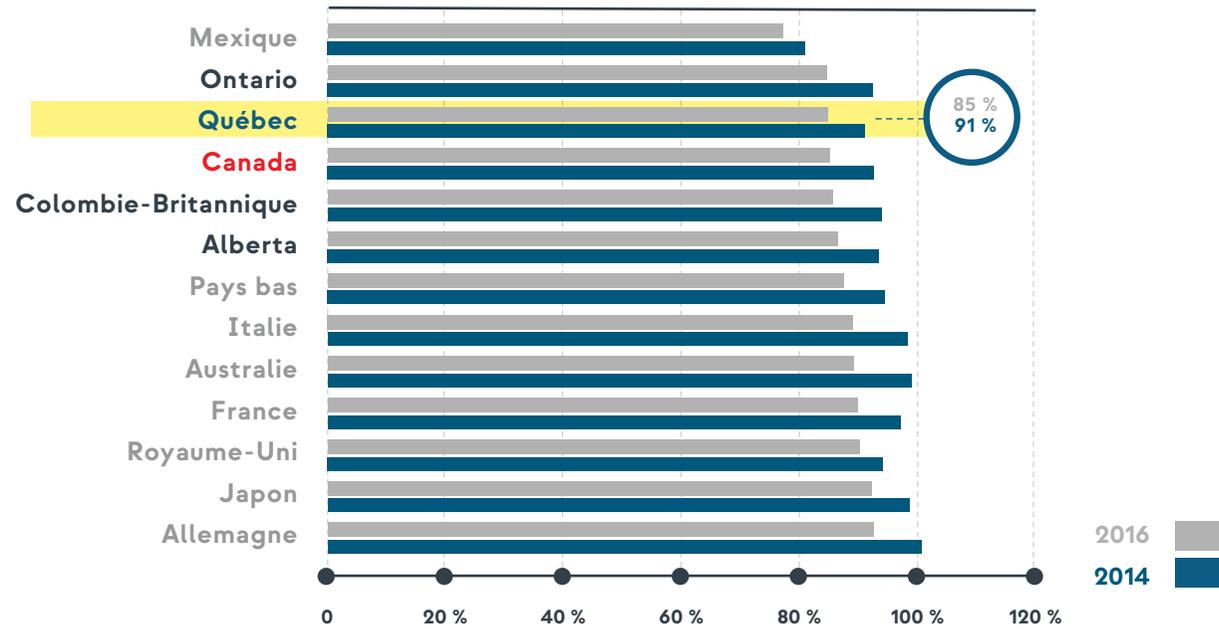
## 5.7 Coût d'exploitation d'une entreprise

### GRAPHIQUE 21

## Indice de coût d'exploitation d'une entreprise pour 19 secteurs

2014 et 2016 (États-Unis = 100)

Même graphique que le Bulletin 2019



Source : KPMG, Competitive Alternatives 2016 Cost Model Detailed Comparison Report.



**INDICATEUR 21**  
**COÛT D'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE**

L'étude Choix concurrentiels du cabinet KPMG mesurait l'impact de 26 facteurs de coûts importants sur la compétitivité des entreprises dans différentes villes de 14 pays, dont des pays dits « matures » (l'Australie, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis) et quatre pays dits « émergents » (le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine). Nous présentons ici uniquement la comparaison du Québec avec les pays matures, par souci de comparabilité avec les éditions antérieures et les autres indicateurs du bulletin, qui ne sont généralement pas comparés à des données des pays émergents. L'étude compare aussi des données de nature non économique liées à l'attractivité et à la compétitivité des villes, comme la qualité et le coût de la vie. Elle s'intéresse à des entreprises issues de 19 secteurs d'activité.

Les comparaisons se fondent sur les coûts de démarrage et d'exploitation après impôt sur une période de 10 ans, tenant ainsi compte notamment du niveau d'impôt ainsi que du coût de la main-d'œuvre, des loyers, des transports et de l'énergie. Le rapport KPMG souligne le progrès remarquable du Canada dans ce domaine. En effet, non seulement le Canada décroche la 2<sup>e</sup> position globale derrière le Mexique, sa compétitivité, mesurée par l'indice ci-haut, s'est accrue de 10,1 % depuis 2012. Seulement le Japon et l'Australie ont davantage progressé que le Canada en la matière au cours de cette période.

Malgré la qualité et l'intérêt de cette étude, il faut noter qu'elle ne considère qu'un nombre restreint de pays et non pas tous les pays de l'OCDE, et uniquement en lien avec 19 secteurs. De plus, l'indice publié chaque année est toujours relatif aux coûts d'exploitation des États-Unis. Cela est reflété par le fait que les États-Unis se voient toujours attribuer la valeur 100, tandis que les autres pays et provinces se voient attribuer un indice relatif à celui des États-Unis. De ce fait, il est possible, par exemple, que le Québec ne voie aucun changement dans ses coûts d'exploitation, mais que l'indice se voie modifié si des changements surviennent aux États-Unis.

Le Québec obtient la note « A » sur cet indicateur. Relativement au coût aux États-Unis, le coût d'exploitation d'une entreprise au Québec, représenté par Montréal et la ville de Québec, a baissé de 91 % à 85 % entre 2014 et 2016. Malgré cette baisse remarquable, la province a perdu sa 2<sup>e</sup> position obtenue lors de la dernière enquête de 2014, et est devancée dorénavant par l'Ontario. Le Mexique reste le pays avec le coût d'exploitation le moins élevé des pays analysés.

Cette étude n'a pas été mise à jour et n'est plus produite sous la même forme<sup>29</sup>. Il est difficile de prédire comment se classerait le Québec aujourd'hui.



# Conclusion



# L'analyse proposée dans ce bulletin mène le CPQ à retenir la note de « C » pour la performance globale du Québec, une note similaire à celle attribuée dans les éditions 2019 et 2010 du Bulletin de la prospérité.

Comparé aux autres grandes provinces canadiennes et aux pays industrialisés, le Québec démontre des forces, mais aussi, malheureusement, certaines faiblesses. Au chapitre des forces, il fait bonne figure sur certains des 21 indicateurs, dont le niveau d'éducation postsecondaire, le taux effectif d'imposition sur l'investissement et les dépenses en R-D. Parmi ses faiblesses, nous pouvons mentionner le décrochage scolaire, l'intégration économique des immigrants et les taxes sur la masse salariale.

Peu importe le classement, certaines améliorations sont à retenir, particulièrement le taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle, l'intégration des immigrants au marché du travail et le poids de la dette publique.

Une tendance inquiétante est cependant observée au chapitre de l'intensité entrepreneuriale, de même que de l'alourdissement du fardeau réglementaire. À plusieurs égards, la performance du Québec demeure pratiquement inchangée. Force est d'admettre qu'il manque encore des conditions pour libérer davantage le potentiel du Québec et améliorer notre prospérité, en commençant par l'accroissement de la productivité et la réponse aux problèmes de rareté de la main-d'œuvre, qui sont des enjeux incontournables.

Notre bien-être ne dépend pas que du PIB et de la création de richesse. Ce Bulletin de la prospérité se concentre sur le volet économique. Le CPQ fait partie du Collectif G15+ et a participé à l'élaboration des Indicateurs du bien-être au Québec pour placer la qualité de vie au cœur de nos décisions collectives. Ces indicateurs tiennent compte de l'interaction entre les dimensions économique, sociale et environnementale. Le Québec se classe avantageusement par rapport à l'Ontario et à la moyenne canadienne à plusieurs égards, et a connu une progression positive sur plusieurs indicateurs sociaux. Parmi les constats : une diminution de la pauvreté et des inégalités de revenu, de genre et d'ethnicité, la réduction de la criminalité, l'augmentation de l'espérance de vie. Les inégalités de revenu se sont aggravées en Ontario tout en demeurant stables dans l'ensemble du Canada alors qu'elles ont diminué au Québec. Somme toute, les Québécois jouissent d'un environnement économique et social où il fait bon vivre et de nombreux programmes sociaux. Il faut maintenir les acquis et améliorer les faiblesses. Pour ce faire, la création de richesse demeure essentielle pour améliorer davantage le sort de groupes marginalisés, et notamment pour financer nos services publics.



# Annexe : Précisions sur la méthodologie

## CHOIX DES INDICATEURS

Le CPQ a choisi les indicateurs en fonction de critères qui se concentrent sur les déterminants de la prospérité plutôt que sur les résultats, en remontant la chaîne de causalité aussi loin que le permet la disponibilité des données. Parmi les déterminants de la prospérité, on compte notamment une main-d'œuvre compétente, un environnement fiscal concurrentiel propice aux investissements et des infrastructures modernes. Ce choix d'indicateurs correspond d'ailleurs aux domaines d'intervention prioritaires du CPQ qui sont le capital humain, le coût de la main-d'œuvre, le cadre législatif et l'allègement réglementaire et administratif, la santé des finances publiques et la qualité de l'environnement d'affaires.

## POINTS DE COMPARAISON

Les comparaisons se font avec les trois autres provinces canadiennes les plus peuplées, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, et avec les pays de l'OCDE lorsque possible. Comme dans tout projet statistique, les comparaisons sont dépendantes de la disponibilité des données. Ce qu'on aimerait évaluer n'est pas toujours mesuré par une agence statistique, ou encore, n'est pas mesuré de façon régulière ou pour la totalité des membres du groupe de référence pertinent. Ainsi, selon les indicateurs, les groupes de référence varient, alors qu'il est possible la plupart du temps de comparer le Québec avec d'autres provinces canadiennes et, dans nombre de cas, avec l'ensemble ou une sélection de pays de l'OCDE.

L'OCDE a accueilli quatre nouveaux membres en 2010 (le Chili, l'Israël, la Slovaquie et l'Estonie), un nouveau membre en 2016 (la Lettonie), un nouveau membre en 2018 (la Lituanie), et un autre en 2021 (le Costa Rica), ce qui porte le nombre total de membres à 38.

Par souci de comparaison avec le plus grand nombre possible d'économies comparables et avec lesquelles le Québec est en concurrence assez directe, nous avons retenu l'ensemble des données disponibles pour les différents États. Nous établissons également un bulletin de la prospérité pour les autres provinces canadiennes auxquelles le Québec est comparé. Notre intention consiste à essayer de mieux comparer et situer la performance de chaque province en lien avec les différents indicateurs considérés et en fonction de la performance économique générale du Canada dans son ensemble, toujours dans le contexte des pays de l'OCDE, dans la mesure où les données sont disponibles.

## ATTRIBUTION DES NOTES

Pour synthétiser l'information, notre bulletin accorde au Québec une note allant de « A » à « D », en fonction de son rang dans le groupe de référence. Quand le groupe de référence est constitué des quatre provinces canadiennes, la note correspond tout simplement au rang du Québec parmi ces provinces. Quand des comparaisons internationales sont possibles, la note accordée au Québec dépend de son rang dans l'ensemble des provinces et des pays. Plus précisément, l'ensemble des provinces et des pays est divisé en quatre groupes. Si le Québec figure dans le premier quartile, il obtient la note « A », s'il figure dans le second, il obtient la note « B », dans le troisième « C » et, s'il est dans le dernier quartile, il obtient la note « D ».

Lorsqu'un indicateur comporte deux sous-indicateurs, la note accordée représente la moyenne des deux. Finalement, dans certains cas, des éléments qui dépassent la mesure stricte de l'indicateur peuvent faire que la note comporte un « - » ou un « + ». C'est le cas par exemple pour l'intensité entrepreneuriale.

La note totale dans chaque catégorie ou domaine représente la moyenne des notes pour les indicateurs sous-jacents en ajustant vers le haut. À titre d'exemple, la moyenne d'une note « B » et d'une note « C » est « B- ».



# Résultats pour les 4 provinces

ANNEXE

**TABLEAU 4**

## Résultats du Bulletin de la prospérité 2022 pour les 4 provinces analysées

	No graphique	Québec	Ontario	Alberta	Colombie-Britannique
<b>PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat (PPA)</b>	1	<b>C</b>	B	B+	B
<b>Capital humain et disponibilité de la main-d'œuvre</b>		<b>B-</b>	B+	B	B+
Pourcentage des jeunes adultes sans diplôme d'études secondaires et ne fréquentant pas l'école	2	<b>D</b>	B	C	A
Pourcentage de la population adulte qui ne possède pas de diplôme d'études secondaires	4	<b>B</b>	A	A	A
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle	5	<b>A-</b>	B+	C	D
Taux de scolarisation postsecondaire des adultes	6	<b>A</b>	A	A	A
Taux d'activité des travailleurs âgés	7	<b>C</b>	C	B	C
Intégration économique des immigrants	8	<b>C-</b>	C+	B	A
<b>Coût de la main-d'œuvre</b>		<b>C</b>	B+	B+	B
Coût pour l'employeur des taxes sur la masse salariale	9	<b>D</b>	C	A	B
Salaire minimum en proportion du salaire médian des salariés	10	<b>B</b>	B	B	B
<b>Réglementation</b>		<b>C-</b>	A-	A	C-
Orientation des lois du travail		<b>D</b>	A	A	C
Coût de la conformité à la réglementation	11	<b>C</b>	B	A	D
<b>Finances publiques</b>		<b>C+</b>	C	B+	B+
Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement	12	<b>A</b>	B	B	D
Pression fiscale (recettes fiscales en pourcentage du PIB)	13A	<b>C-</b>	C	B+	B
Prélèvements fiscaux en pourcentage du revenu brut	13B	<b>D</b>	C	A	B
Dette publique	14	<b>C</b>	D	B	A
<b>Environnement d'affaires</b>		<b>C</b>	B	B	C
Âge moyen du stock de capital	15	<b>C</b>	B	A	D
Intensité entrepreneuriale	16	<b>C-</b>	C	B	A
Dépenses en R-D	17	<b>B</b>	B	D	C
Brevets d'invention	18	<b>C</b>	A	A	A
Investissements en TIC	19	<b>C</b>	A	B	D
Productivité du travail	20	<b>C</b>	B	B	B
Coût d'exploitation d'une entreprise	21	<b>A</b>	D	B-	A-
<b>Moyenne</b>		<b>C</b>	<b>B-</b>	<b>B+</b>	<b>B-</b>

- 1 Les dernières données annuelles disponibles pour les provinces canadiennes s'arrêtaient en 2020 au moment de la mise en page du document. Les chiffres sont exprimés en parité de pouvoir d'achat (PPA en \$ US).
- 2 Commentaires du psychologue et spécialiste de la réussite scolaire Égide Royer, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1891534/taux-decrochage-donnees-faussees-le-portrait-du-ministere-de-leducation-est-il-fiable->
- 3 Enquête de l'OCDE et de Statistique Canada sur les compétences des adultes en littératie et en numératie <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-555-x/89-555-x2013001-fra.pdf>, réalisée en 2012, et <https://fondationalphabetisation.org/lanalphabetisme/tout-sur-lanalphabetisme/la-litteratie/>. Cette enquête n'a pas été refaite depuis, et il n'existe pas, à notre connaissance, d'autres comparaisons semblables et plus récentes.
- 4 L'indicateur compte bien sûr les diplômes décernés à des personnes âgées de moins ou plus de 22 ans. Néanmoins, dans la mesure où peu de gens cumulent plus d'un diplôme universitaire de premier cycle et que la distribution des diplômes selon l'âge du diplômé est relativement stable dans le temps, il semble approprié de mettre en rapport le nombre annuel de diplômes décernés avec la taille d'une cohorte.
- 5 Ce taux est passé de 73 % à 76,7 % en Ontario.
- 6 Source : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1410003301>. Cet écart était de 1,3 heure avec l'Ontario, de 0,4 heure avec la Colombie-Britannique et de 2,5 heures avec l'Alberta en 2018.
- 7 Il est vrai par ailleurs que le Québec a reçu moins d'immigrants en 2020 et en 2021, ce qui peut avoir contribué à la diminution du taux de chômage.
- 8 <https://www.rqap.gouv.qc.ca/fr/a-propos-du-regime/information-generale/moments-marquants>
- 9 <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/taux-de-fecondite-selon-le-groupe-dage-de-la-mere-indice-synthetique-de-fecondite-et-age-moyen-a-la-maternite-quebec>
- 10 Pour le ratio entre le salaire minimum et le salaire médian de 2021, la position du Québec par rapport aux provinces est pratiquement la même qu'en 2020. Le Québec est pratiquement ex æquo avec l'Ontario, avec un ratio de 50 %, contre 48 % pour l'Alberta et 52 % pour la C.-B. On sait qu'en 2022, le salaire minimum est de 15 \$ en Alberta, 14,25 \$ au Québec et 15,65 \$ en C.-B. Le taux général du salaire minimum en Ontario est de 15,50 \$ l'heure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Rappelons finalement que le gouvernement du Québec cible un ratio de 50 % entre le taux général du salaire minimum et le salaire horaire moyen, ce qui semble un bon équilibre entre les objectifs discutés plus haut.
- 11 Pour une revue de ces répercussions, voir notamment : Dachis Benjamin et Robert Hebdon, *The Laws of Unintended Consequences: The Effect of Labour Legislation on Wages and Strikes*, C.D. Howe Institute, Commentary no 304, juin 2010, <https://www.cdhowe.org/public-policy-research/laws-unintended-consequence-effect-labour-legislation-wages-and-strikes>.
- 12 Parmi les autres moyens de mesurer le fardeau administratif, on retrouve notamment le nombre total de restrictions réglementaires provinciales par habitant et l'engagement pour l'allègement réglementaire. Ces indicateurs et d'autres sont regroupés dans un indice global de fardeau réglementaire, pour lequel Québec arrive en 3<sup>e</sup> position avec un score de 5,6, derrière la C.-B. et l'Alberta. Aussi, le Québec compterait 146 restrictions réglementaires par 100 000 habitants, contre 138 en C.-B., et l'Ontario occupe la première place avec 97 restrictions. [https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/legacy/2022-02/Red%20Tape%20Report%20Card%202022\\_Final%20F.pdf](https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/legacy/2022-02/Red%20Tape%20Report%20Card%202022_Final%20F.pdf).
- 13 <https://www.ontario.ca/page/2021-burden-reduction-report-fueling-future-growth-modernizing-ontarios-regulatory-system#section-3>
- 14 [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allgement/politique\\_gouv\\_allgement.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allgement/politique_gouv_allgement.pdf) et <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/economie/publications/plan-action-gouvernemental-allgement-reglementaire-2020-2025>
- 15 Dont le C3i au Québec et l'amortissement accéléré au Québec et au fédéral. Il faut noter aussi que le budget 2021-2022 du gouvernement du Québec a doublé les taux du C3i pour les biens acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et a prolongé la bonification temporaire des taux du C3i pour une année, soit pour les biens acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Par ailleurs, selon le ministère des Finances du Québec, le TEMI pour les nouveaux investissements au Québec est passé de 14,7 % en 2017 à 8,8 % en 2020, et à 7,4 % en 2021. (Budget du Québec 2022-2023, [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223\\_PlanBudgetaire.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2022-2023/documents/Budget2223_PlanBudgetaire.pdf) et [http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire\\_2122.pdf](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/documents/PlanBudgetaire_2122.pdf)). La méthodologie de calcul est différente de celle de Mintz et coll. Le ministère ne présente pas le TEMI équivalent pour d'autres provinces ou pays.
- 16 <https://ssrn.com/abstract=3925702>. Une des raisons pour lesquelles les projets d'envergure apparaissent moins rentables, c'est qu'une proportion des investissements peut être non amortissable. Aussi, pour ces projets, le rendement net moyen attendu peut être plus élevé que le rendement marginal, d'où le fait que ces projets risquent davantage de se réaliser dans des juridictions où le taux moyen d'impôt est plus faible.
- 17 Dans l'édition 2019 de ce bulletin, les recettes fiscales représentaient 37,3 % du PIB en 2017, le Québec se situant en 21<sup>e</sup> position sur 35 économies analysées. Il obtenait la note « C ». Une des explications du changement relativement important de rang, c'est que « de 2019 à 2020, les recettes fiscales du Québec ont baissé de 0,7 %, alors que le PIB a connu une baisse de 2,4 %. Son taux de pression fiscale a donc augmenté », <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2022/01/Bilan2022.pdf>. Dans d'autres juridictions, les recettes fiscales ont diminué davantage que le PIB. Par ailleurs, dans l'édition 2019, nous n'avions pas les données pour les provinces.



- 18 La dette représentant les déficits cumulés se calcule en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passifs, ainsi que les actifs non financiers. Autrement dit, il s'agit de la différence entre les passifs et les actifs du gouvernement.
- 19 Le gouvernement du Québec (ministère des Finances) publiait la dette brute et les déficits cumulés des autres provinces dans son budget, mais il ne l'a pas fait lors des derniers budgets et l'Institut de la statistique du Québec ne diffuse pas de données sur la dette brute par province.
- 20 <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2022/06/cr-2022-08-Panorama-f.pdf>.
- 21 Le DMA est la valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique, [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/22-23/6-Plan\\_quebecois\\_infrastructures.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/22-23/6-Plan_quebecois_infrastructures.pdf).
- 22 É. St-Jean. et M. Duhamel (2021), Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise : rapport 2020 du Global Entrepreneurship Monitor, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières, [https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1512/O0003682956\\_GEM\\_2020\\_final.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1512/O0003682956_GEM_2020_final.pdf).  
Le rapport 2021 du Global Entrepreneurship Monitor a été rendu public en novembre 2022. À part pour le taux d'entrepreneuriat émergent, qui a augmenté de façon importante, peu de modification est constaté. La note pour le Québec reste inchangée.
- 23 Le total des entrepreneurs naissants (jusqu'à trois mois de salaires versés) et des nouveaux entrepreneurs (de 4 mois jusqu'à 41 mois de salaires versés).
- 24 Les entrepreneurs établis sont ceux qui versent des salaires depuis au moins 42 mois. Le taux d'entrepreneurs établis est le ratio sur la population de 18 à 64 ans.
- 25 Source : <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-lentrepreneuriat-au-quebec/>
- 26 <https://www.lesaffaires.com/dossiers-partenaires/mouvement-repreneuriat---entreprendre-differemment/le-repreneuriat--la-cle-pour-aller-plus-loin-plus-vite-en-affaires/629305>
- 27 <https://www.conferenceboard.ca/focus-areas/innovation-technology/innovation-report-card>.
- 28 Nancy Gallini et Aidan Hollis, To Sell or Scale Up: Canada's Patent Strategy in a Knowledge Economy, Institute for Research on Public Policy, 27 août 2019, <https://irpp.org/wp-content/uploads/2019/08/To-Sell-Or-Scale-Up-Canadas-Patent-Strategy-in-a-Knowledge-Economy.pdf>.
- 29 Une comparaison de la compétitivité des villes se trouve au lien suivant <https://citycompetitivenessindex.kpmg.ca/fr/home>



1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510  
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514-288-5161  
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : [info@cpq.qc.ca](mailto:info@cpq.qc.ca)

[cpq.qc.ca](http://cpq.qc.ca)

